



Rapport d'activité complémentaire

ordures ménagères et déchets assimilés



TABLE DES MATIERES

1	Contexte global.....	4
1.	Le territoire	4
2.	Economie circulaire	5
a.	Où en est-on en 2025 sur la thématique économie circulaire ?	5
b.	Le COT	6
c.	Bilan des actions engagées en 2025.....	6
3.	Compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».....	10
a.	Le périmètre du service	11
b.	Les documents cadres	11
4.	L'organisation du service	14
a.	Les modalités de collecte et de traitement.....	14
b.	Les moyens humains.....	15
c.	Les moyens matériels : véhicules.....	16
d.	Les locaux.....	16
2	Gestion des déchets.....	17
1.	La collecte	17
a.	Les Points d'Apport Volontaire (PAV)	17
b.	Collecte en porte à porte (PAP) : les bacs jaunes	20
c.	La collecte des Ordures Ménagères Résiduel (OMR).....	20
d.	Les centres de transfert.....	22
2.	Les déchèteries.....	23
a.	Carte des déchèteries du territoire	23
b.	Les filières	24
c.	Les travaux 2025.....	26
d.	Les tonnages	27
3.	Cellule zéro déchet : tri et prévention	29
3	Communication	31
4	Indicateurs Financiers.....	32
1.	Taxes durables.....	32
a.	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	32
b.	La redevance spéciale	33
2.	Budget annexe « déchets »	33

5	Les faits marquants en 2025.....	35
6	Perspectives 2026.....	36
7	Annexes.....	38
1.	Détail de la population pour chaque commune (données INSEE 2018).....	38
2.	Organigramme	39
3.	Le matériel.....	41
4.	Tonnages par déchèteries.....	43

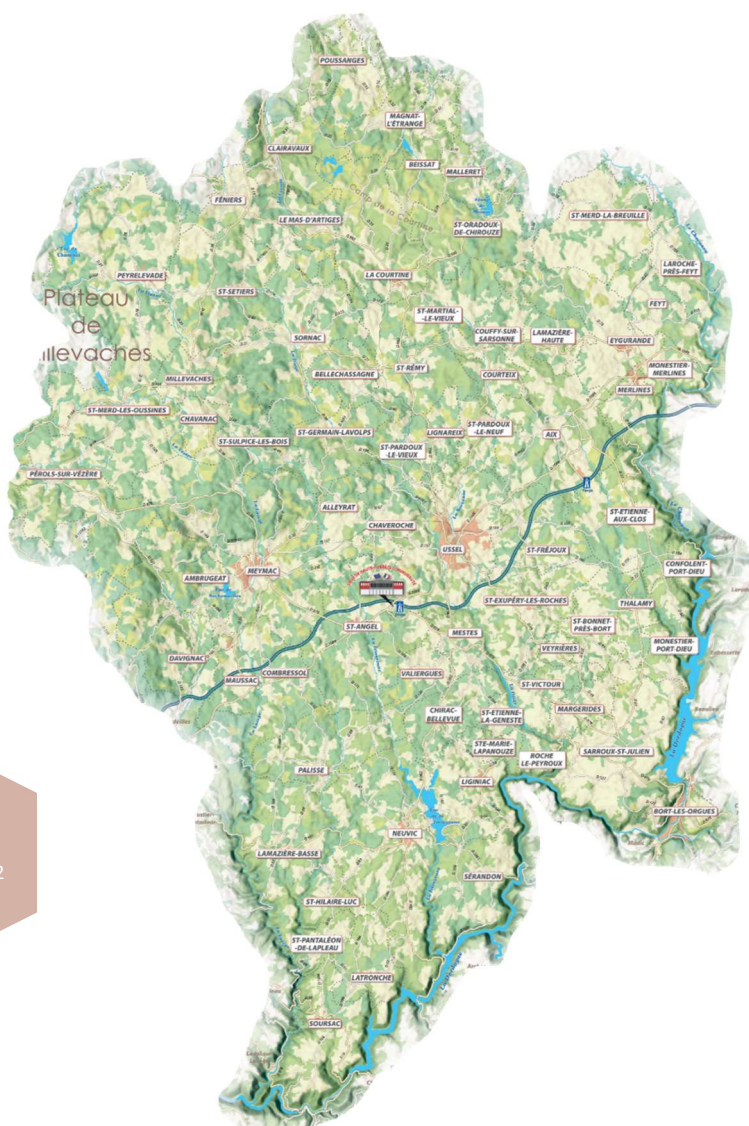
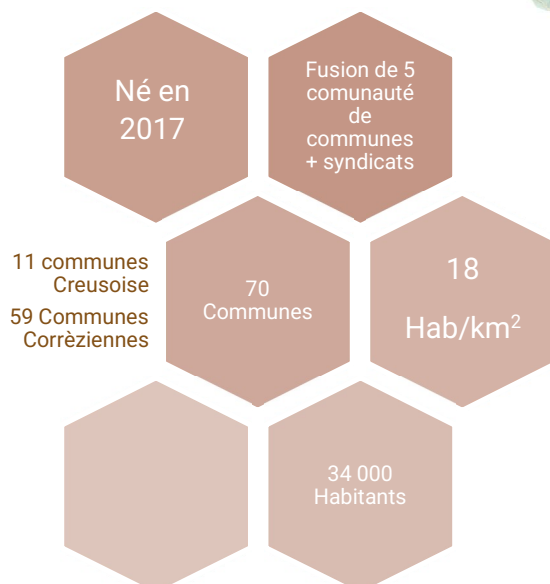
1 CONTEXTE GLOBAL

1. LE TERRITOIRE

Haute-Corrèze Communauté (HCC) est une Communauté de communes née en 2017, avec 70 communes, 59 en Corrèze et 11 Creusoises. Le territoire se situe dans la Région Nouvelle-Aquitaine et rassemble environ 34 000 habitants.

Le service ordures ménagères et déchets assimilés est en charge de la collecte des ordures ménagères, du tri et de la gestion des sept déchèteries sur le territoire. HCC adhère au syndicat nommé le SYTTOM19, il est en charge du transport et du traitement des déchets à l'échelle du département.

Le service met en œuvre un plan d'actions pour accompagner les usagers à la réduction de leurs déchets. Le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) qui a été délibéré lors de la séance du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2020.



Carte 1 : carte du territoire de Haute-Corrèze Communauté et de l'ex région Limousin

2. ECONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire et la sobriété, deux piliers complémentaires aux déchets.



En 2025, Haute-Corrèze Communauté (HCC) confirme son engagement en faveur d'une gestion sobre et circulaire des déchets, où chaque flux est repensé pour réduire son impact environnemental. L'économie circulaire n'est pas seulement une réponse à la réglementation : c'est une **stratégie globale** qui lie **prévention des déchets, réemploi, mutualisation des ressources et sobriété**. Ces deux approches sont indissociables :

- **L'économie circulaire** optimise l'usage des ressources en **allongeant la durée de vie des produits** (réparation, réemploi, recyclage) ;
- **La sobriété** agit en amont en **réduisant les flux superflus** (prévention, achats responsables, mutualisation).

Ensemble, elles permettent de **transformer les déchets en ressources** et de **construire un territoire résilient**.

a. Où en est-on en 2025 sur la thématique économie circulaire ?

➤ Audit économie circulaire

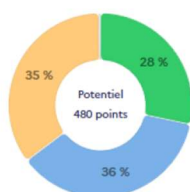
Un audit a été réalisé en 2025 par un bureau d'étude agréé par l'ADEME et a permis d'évaluer la maturité des actions d'économie circulaire menées par Haute-Corrèze Communauté.

La restitution auprès des élus et directeurs a eu lieu le 23 juin 2025, en voici la synthèse

Position de l'Economie circulaire au sein de HCC

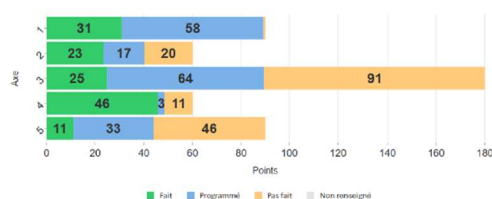
Une note finale pour se situer : 28 %

→ Progression attendue : +10% à horizon 2027



Contribution de chaque axe dans la note globale de Haute Corrèze Communauté

Progression par axe : nombre de points
Économie Circulaire



1. Définition d'une stratégie globale de la politique économique circulaire et inscription dans le territoire
2. Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
3. Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires
4. Outils financiers du changement de comportement
5. Coopération et engagement

Synthèse de l'audit Economie circulaire :

L'audit économie circulaire de Haute-Corrèze Communauté révèle une collectivité jeune et résolument engagée dans la transition écologique. Grâce à une **dynamique interne solide**, alliant éco-exemplarité, sensibilisation des agents et transversalité des projets, elle se positionne comme un territoire innovant et inspirant.

Des actions concrètes et visibles :

- **Animations internes originales** : challenge ENERGIC, vide-bureaux, ateliers sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- **Politique zéro déchet active** : promotion du compostage et du tri à la source, avec la création d'une cellule dédiée en 2024 ;
- **Projets phares** : l'éco-golf, micro-crèche de Sornac ;
- **Sensibilisation des entreprises** : via les Eco-Défis, pour étendre l'engagement à l'ensemble du territoire.

HCC dispose désormais d'une **base claire** pour amplifier ses actions. La trajectoire de progression est déjà tracée, et la dynamique ouvre des perspectives ambitieuses pour les années à venir.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter Aurélie VESVRE, Cheffe de projet économie circulaire avesvre@hautecorrezecommunauté.fr

b. Le COT

Plan d'actions du COT :

Validé en conseil communautaire le 4 décembre 2025, le plan d'actions du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) s'organise autour de **7 axes stratégiques** :

1. Gouvernance et stratégie territoriale
2. Planification et outils structurants
3. Prévention, déchets et ressources
4. Transition énergétique et mobilités
5. Économie circulaire et développement économique
6. Sensibilisation et communication
7. Suivi et évaluation

Ces axes guideront le prochain audit d'évaluation des politiques publiques et permettront d'atteindre les **quatre objectifs stratégiques fixés par l'ADEME** :

- **Sobriété** : intégrer la sobriété dans la stratégie et le pilotage ;
- **Coopération** : développer l'autopartage sur le territoire ;
- **Énergie/Climat** : construire un plan de gestion du patrimoine bâti ;
- **Économie circulaire** : accompagner les acteurs économiques et l'Économie Sociale et Solidaire.

Ce plan, décliné en 30 actions, trace une trajectoire claire pour renforcer l'engagement de HCC en faveur d'un territoire durable et résilient sur la période 2026-2028.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter Aurélie VESVRE, Cheffe de projet économie circulaire avesvre@hautecorrezecommunauté.fr

c. Bilan des actions engagées en 2025

- Accompagnement des acteurs économiques via des dispositifs tels que Éco-Défis (**30 entreprises sont labellisées sur le territoire depuis 2024**)



Soirée labellisation ECO DEFIS 2025

15 nouvelles entreprises labellisées en 2025, dont 6 ont choisi des défis en lien avec les déchets :

Réduction à la source

Le Salon des Loulous (Neuvic) : Valorisation des poils d'animaux pour protéger les haies → **0 déchet, 100 % réemploi.**

MJ'AJ Coiffure (Neuvic) : Bar à shampooing en consigne → **réduction de 80 % d'emballages plastiques.**

Réemploi et mutualisation

ETS Nicolas Gioux (Meymac) : Reprise de 95 % des emballages fournisseurs (5 palettes/semaine) → **économie de ressources et réduction des déchets.**

Melissa 2 (Ussel) : Espace dédié aux fins de série → **zéro invendu, 100 % réutilisation.**

Compostage et gestion durable

Bouquette Lisette (Neuvic) : Compostage des déchets végétaux (20 L/semaine) → **fertilisant naturel pour les pots de fleurs.**

ETS Nicolas Gioux : Compostage des biodéchets de cantine + futur potager partagé.

Ces initiatives montrent que sobriété et économie circulaire sont des leviers concrets pour réduire les déchets tout en créant de la valeur locale.

Organisation et animation d'événements de sensibilisation et de valorisation à destination des acteurs économiques et ESS.

- Rencontre locale Recita du 18 novembre 2025, à Bort-les-Orgues

RECITA Nouvelle-Aquitaine est la plateforme régionale collaborative dédiée à l'économie circulaire, qui identifie des initiatives, suscite des projets et favorise la mise en réseau des acteurs publics et privés sur le territoire

<https://www.recita.org/articles/h/retour-sur-la-rencontre-locale-creuse-du-18-novembre-a-bort-les-orgues.html>



Cette rencontre, organisée à Bort-les-Orgues, a réuni acteurs locaux et institutionnels autour de l'économie circulaire. Après un accueil par le maire de Bort les Orgues et le vice-président en charge des déchets Ménagers et Assimilés, Alain FONFREDE, Aurélie VESVRE, cheffe de projet Économie Circulaire, a rappelé l'engagement de la collectivité : « L'économie circulaire n'est pas seulement une transition écologique, c'est un levier concret de développement territorial. Notre collectivité s'engage à soutenir les initiatives locales pour en faire une réalité accessible à tous. »

L'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine ont présenté leurs dispositifs d'accompagnement, tandis que RECITA a été mis en avant comme réseau clé pour la mise en réseau et le partage de ressources.

La visite de l'Atelier Mad'O a illustré une démarche circulaire et solidaire, suivie de témoignages inspirants (Le Hérisson Ramoneur, Les Chaumières de Brameix, Terre d'Éco, etc.). Un atelier participatif sur l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) a permis d'identifier des synergies locales. La journée s'est clôturée par un buffet responsable, favorisant les échanges et le renforcement des liens.

- Acculturation progressive des élus et agents aux enjeux d'économie circulaire via des ateliers sur les objectifs du développement durable, des challenges ENERGIC, des quizz, méthode BISOU lors des vœux 2026 et de la communication interne.



Atelier 2025 : ODD pour les élus et les agents de HCC

- Signature de la convention de partenariat avec l'Atelier Mad'O :
Le 18 novembre 2025, HCC et l'Atelier Mad'O ont officialisé un partenariat pour favoriser le réemploi des aides techniques (fauteuils, déambulateurs...) dans les déchèteries du territoire. Cette initiative, alliant économie circulaire et solidarité, vise à réduire les déchets et à sensibiliser les usagers.
Signée en présence d'Alain FONFREDE (Vice-président HCC en charge des déchets ménagers et assimilés), la convention renforce la collaboration entre la collectivité et l'association. En 2026, des animations et des collectes ponctuelles y seront organisées pour inciter les habitants à donner plutôt qu'à jeter, permettant à l'Atelier Mad'O de reconditionner et redistribuer ce matériel.
<https://hautecorrezecommunauté.fr/actualites/seconde-vie-materiel-medical/>
- Haute Co-réseautons 2025 : échanger autour des 4R
Le 1^{er} juillet 2025, la commune de Davignac a accueilli la rencontre Haute Co-réseautons, dédiée aux acteurs économiques et de l'ESS. Cet événement, centré sur les 4R (réduire, réparer, réutiliser, recycler), a permis aux participants d'échanger sur leurs pratiques grâce à un atelier animé par Sophie Segal. L'objectif : renforcer les liens et favoriser le partage d'expériences entre acteurs du territoire.

À Haute-Corrèze Communauté, nous ne gérons pas seulement les déchets : nous les transformons en opportunités.

Grâce à l'économie circulaire et à la sobriété, nous visons à réduire les flux superflus, allongeons la durée de vie des produits et créons des synergies locales.

Notre objectif ? Un territoire où chaque déchet devient une ressource, et où la sobriété guide nos choix.

Dans cet objectif, HCC a rejoint en septembre 2025 l'expérimentation basée sur le guide de l'ADEME « Intégrer la sobriété dans les politiques publiques ». Cette expérimentation prendra fin en juin 2026.

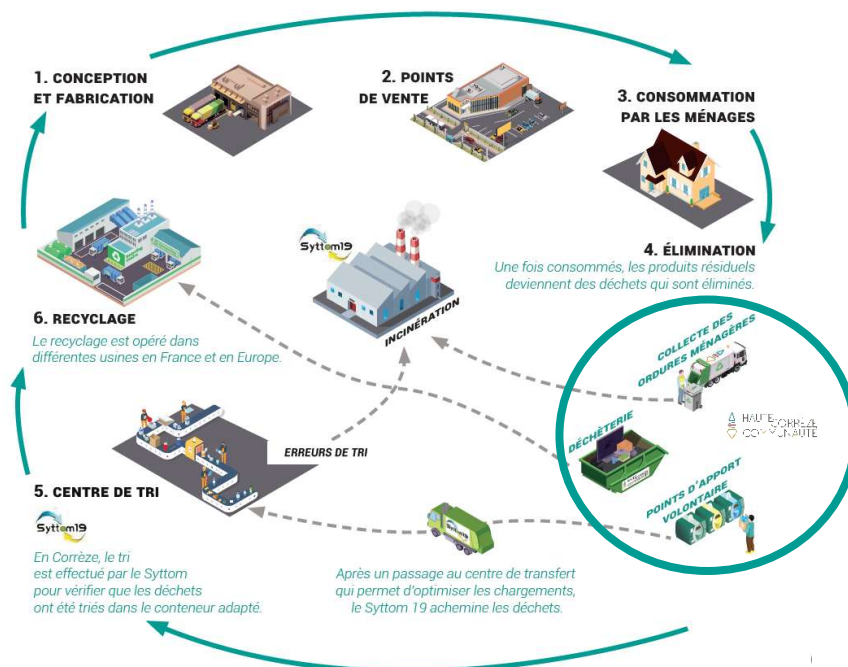
3. COMPETENCE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES »

Depuis 2017, Haute-Corrèze Communauté exerce selon ses statuts, la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » et assure la collecte sur les 70 communes de son territoire.

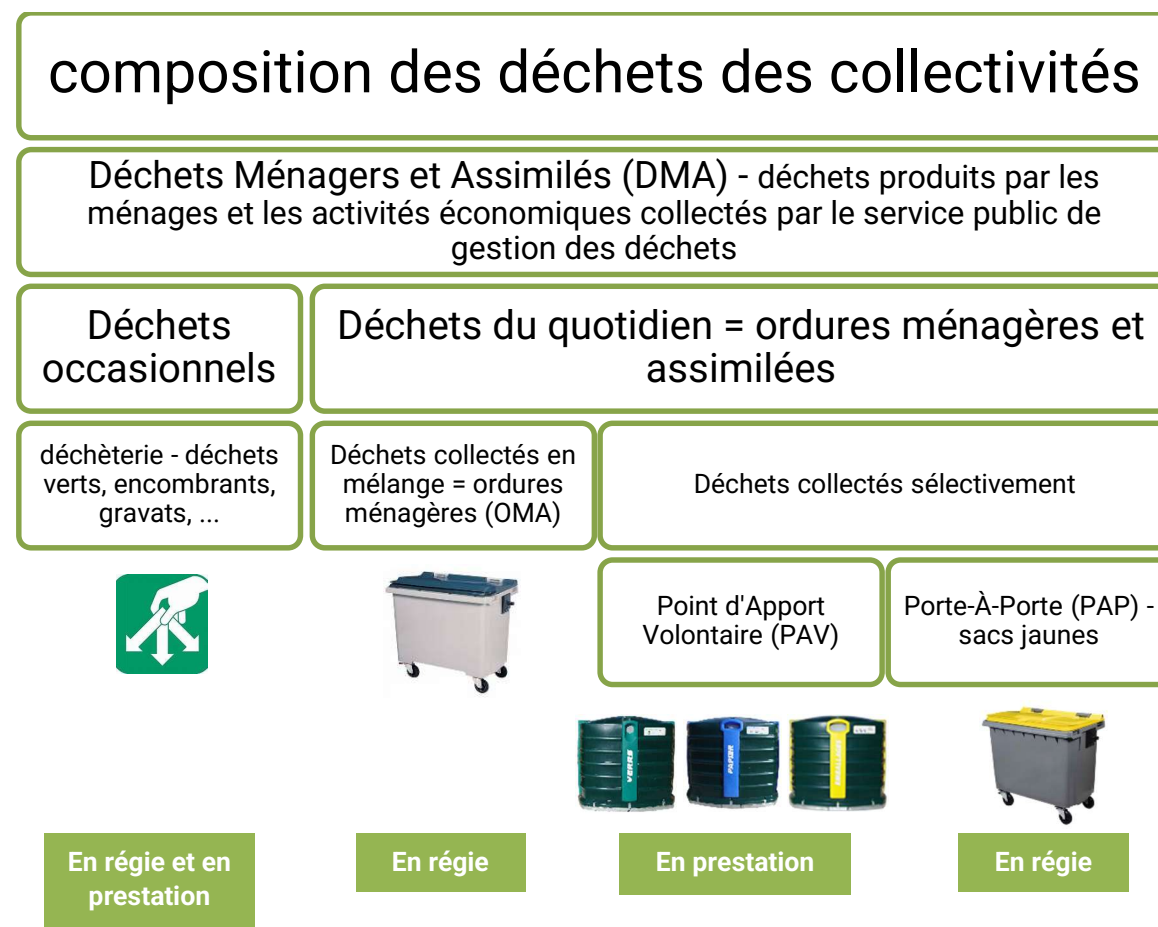
Le service de gestion des déchets ménagers et assimilés prend en charge différentes catégories de déchets et intervient auprès des particuliers et de certains professionnels dans la mesure où leurs déchets s'apparentent du fait de leur nature et leur quantité à ceux des ménages. La majorité des collectes est assurée en régie par le personnel de la collectivité, à l'exception de la collecte des Points d'Apports Volontaires (PAV) et certaines filières de déchèteries.

La compétence traitement est transférée à un syndicat départemental le SYTTOM 19, notamment pour ce qui est des Ordures Ménagères, des emballages, du verre, du papier et du carton.

Par ailleurs, le SYTTOM19, propriétaire des deux centres de transfert du territoire situés à Ussel et à Bort, a conclu une convention de partenariat avec Haute-Corrèze Communauté afin d'organiser le fonctionnement de ces sites.



a. Le périmètre du service



b. Les documents cadres

L'ensemble du service déchet s'appuie quotidiennement sur les différents règlements ci-dessous :

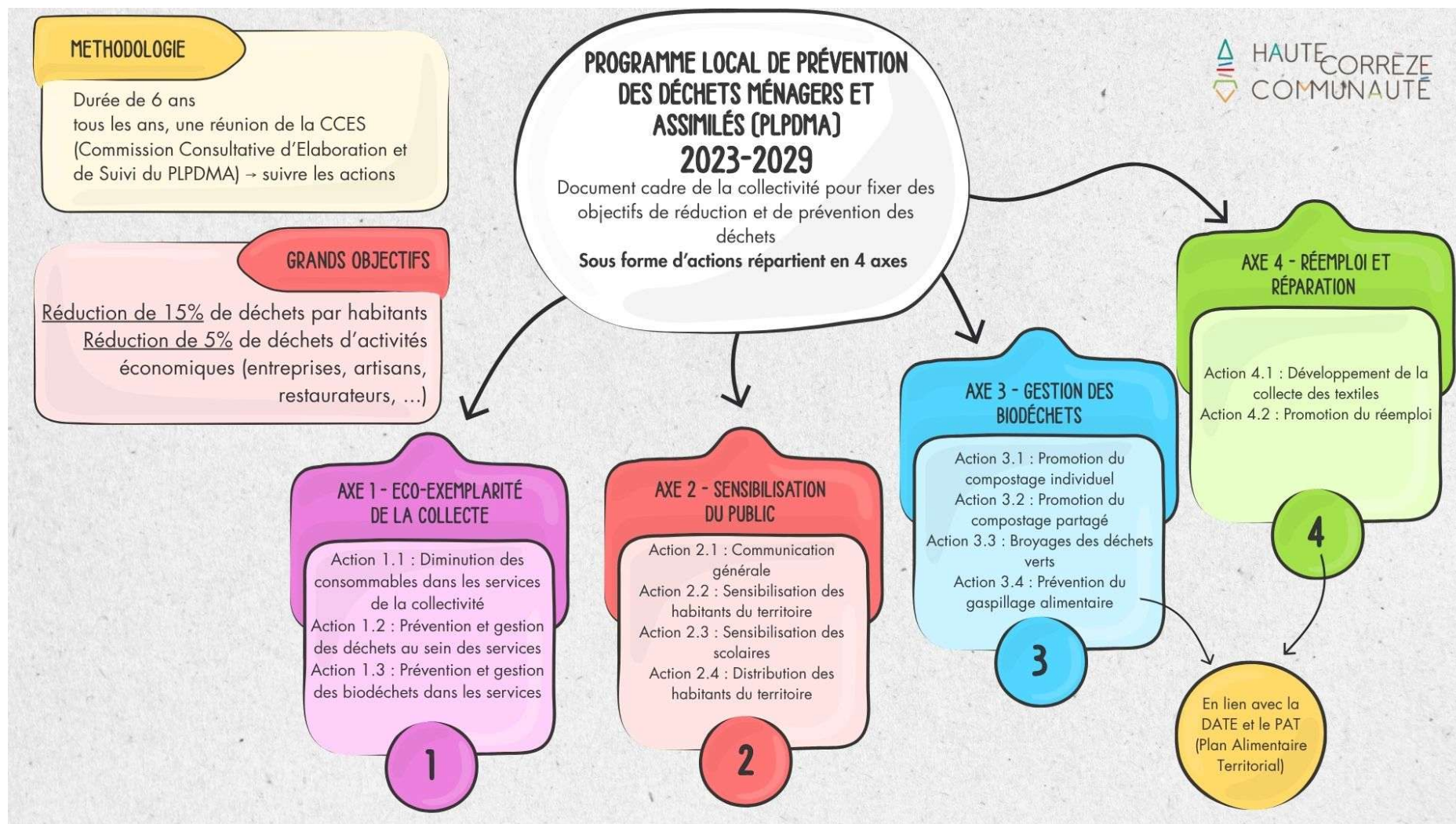
- Par délibération en date du 7 mars 2023, le Conseil communautaire a approuvé le **règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés**. Celui-ci définit les conditions et modalités du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire ;
- Par délibération en date du 11 avril 2024, le Conseil communautaire a approuvé le **règlement intérieur des déchèteries**. Celui-ci est disponible sur notre portail hautecorreze.fr et dans chaque déchèterie. Il était important de cadrer le fonctionnement de ces sites recevant du public, de préciser les missions de nos agents et les devoirs des usagers ;
- Par délibération en date du 11 juillet 2024, le Conseil communautaire a approuvé le **règlement d'exonération de la TEOM des professionnels et d'application de la redevance spéciale**. Ce document permet de définir les conditions et les modalités suivant lesquelles est assuré le service à tous les professionnels de notre territoire.

➤ **Un document de planification règlementaire : le PLPDMA**

Le service s'appuie sur un document cadre le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). Ce programme est un document obligatoire mise en place pour 6 ans qui définit les grands objectifs de prévention et de réduction des déchets en suivant 4 axes. Chaque sous-axes correspond à des actions qui sont menées par le service pour répondre aux objectifs du PLPDMA.

Celui-ci a été voté en novembre 2023 (délibération n°2023-06-11) et a été rédigé en prenant en compte les objectifs nationaux et régionaux de réduction des déchets (Loi Grenelle de l'Environnement, Programme Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD), Loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV), Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC)).

Les grands objectifs du PLPDMA sont de réduire de 15% les ordures ménagères des particuliers et de 5% les déchets d'activités économiques d'ici 2030 par rapport à 2021.



4. L'ORGANISATION DU SERVICE

a. Les modalités de collecte et de traitement

Les ordures ménagères et assimilées sont collectées de la manière suivante :

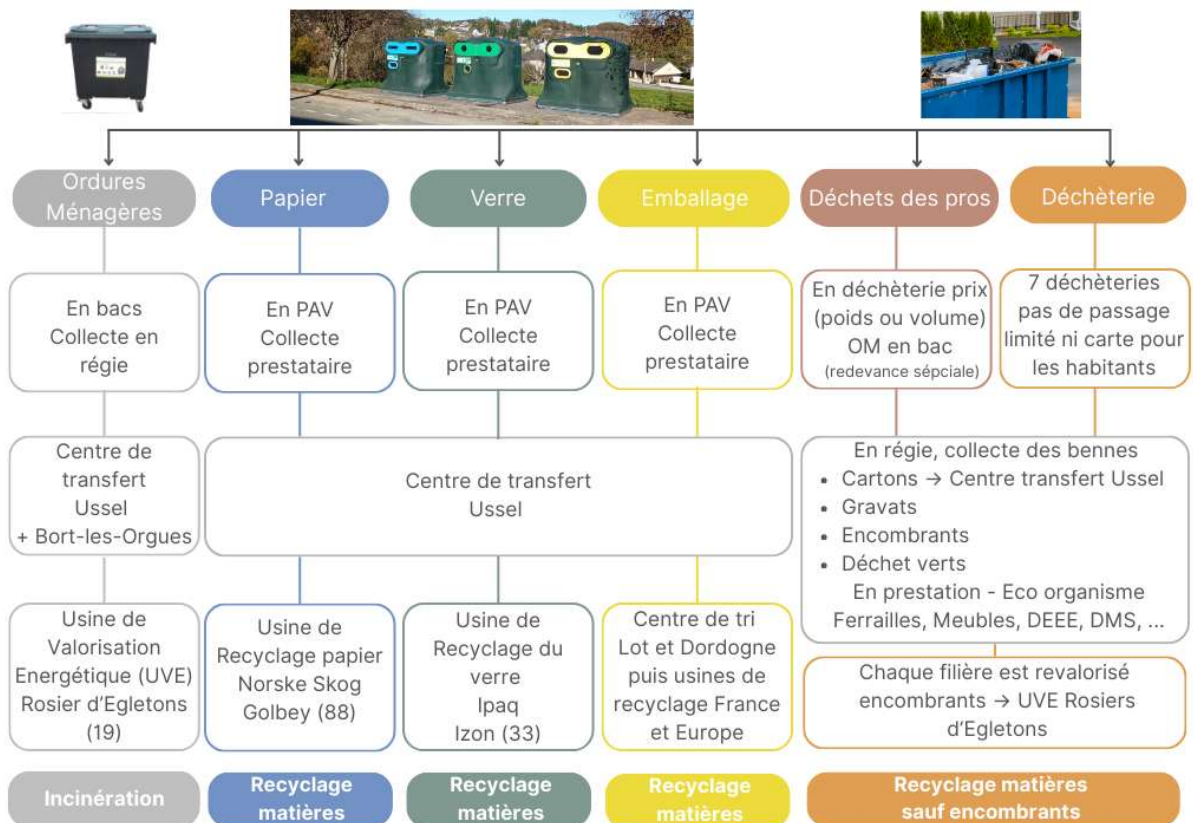
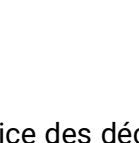


Figure 1 Le trajet de nos déchets

Parc du matériel de HCC en quelques chiffres :

- Parc recensé en 2022 : **4 138 bacs** (données sous-estimées)
 - 2 741 bacs de 770 L
 - 606 bacs de 500 L
 - 661 bacs de 340 L
 - 130 bacs de 120 L
- Environ **360 à 480 bacs commandés par an** pour les besoins de renouvellement + pièces détachées ;
- Parc fin 2025 : **731 colonnes**, réparties en 3 flux.

b. Les moyens humains

	Animatrices tri et prévention	3
	Chauffeurs / rippeurs	18
	Agent centre de transfert	2
	Agent de maintenance et entretien des bacs	1
	Agents de déchèterie	14
	Agent Polyvalent	2
	Chauffeurs Polybennes	3
	Responsables et coordonnateurs	1+3
	Référente administrative et financière	0.7

47.7 EN 2025

Le service des déchets de HCC fait partie de la direction environnement. Ce service est géré par un responsable d'exploitation et soutenu par trois coordonnateurs : déchèterie, collecte et cellule zéro déchets (cf organigramme en annexe).

Le service « ordures ménagères et déchets assimilés » s'organise autour de 5 compétences et métiers structurants : les missions administratives qui y sont liées, l'animation de la politique de tri des déchets sur le territoire, la collecte des ordures ménagères, la collecte des déchets valorisables et les missions techniques polyvalentes de gestion des bennes, containers, locaux et matériels techniques (matériels roulants et équipements divers).

c. Les moyens matériels : véhicules

L'entretien et les kilométrages sont de indicateurs suivis tout comme la consommation de carburants (cf annexe).

	Bennes d'ordures ménagères	8
	Poids lourds de 7.5 tonnes équipé d'une grue	1
	Camions Polybennes Bennes de déchèterie + remorques	4
	Compacteur sur berce (Packmat)	1
	Véhicules légers	4

d. Les locaux

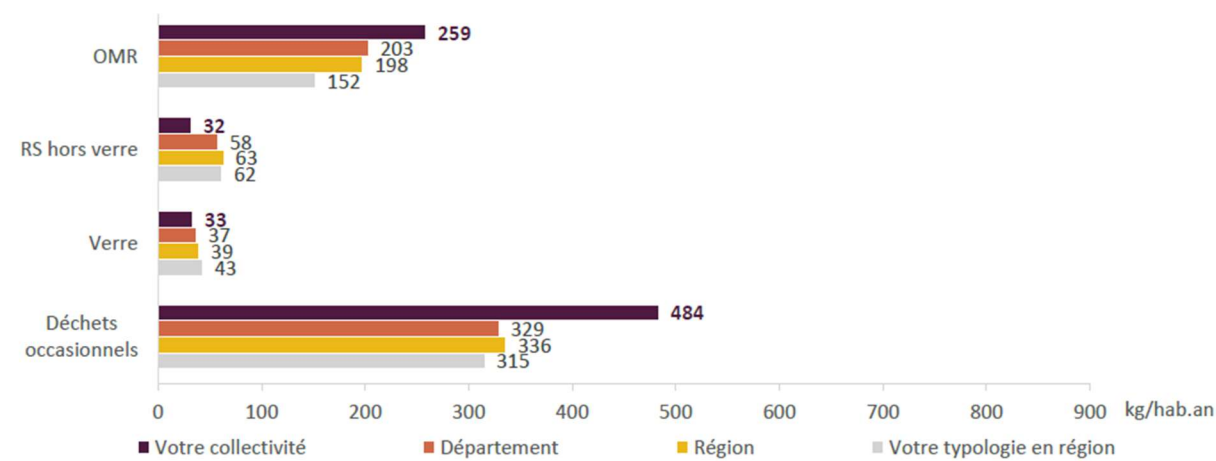
Le service possède un seul dépôt des camions d'ordures ménagères et des bureaux administratifs au Pôle Environnement- 6 Rue Georgy Gauthier – zone industriel de l'empereur à Ussel. Ce service gère les 7 déchèteries répartis sur le territoire.

2 GESTION DES DECHETS

La gestion des déchets se répartie en trois grandes catégories : la collecte, les déchèteries et la prévention des déchets.

1. LA COLLECTE

Les données collectées sont renseignées chaque année et analysées grâce à l'AREC qui nous propose un compte rendu avec des comparaisons sur plusieurs échelles et mets nos données en lien avec les objectifs régionaux (SRADDET).



Les tonnages en kg/hab de HCC sont assez élevés en comparant avec les tonnages nationaux, régionaux et même face à une collectivité de la même typologie.

a. Les Points d'Apport Volontaire (PAV)

➤ Parc de PAV

En 2025, 240 points sont répartis sur les 70 communes de Haute-Corrèze Communauté.

Ils se décomposent de la manière suivante :

- 256 colonnes à verre (opercules vertes) ;
- 220 colonnes à papier-journaux-magazines (opercules bleues) ;
- 255 colonnes à emballages ménagers recyclables (opercules jaunes).

Exemple d'aménagement d'un PAV sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté



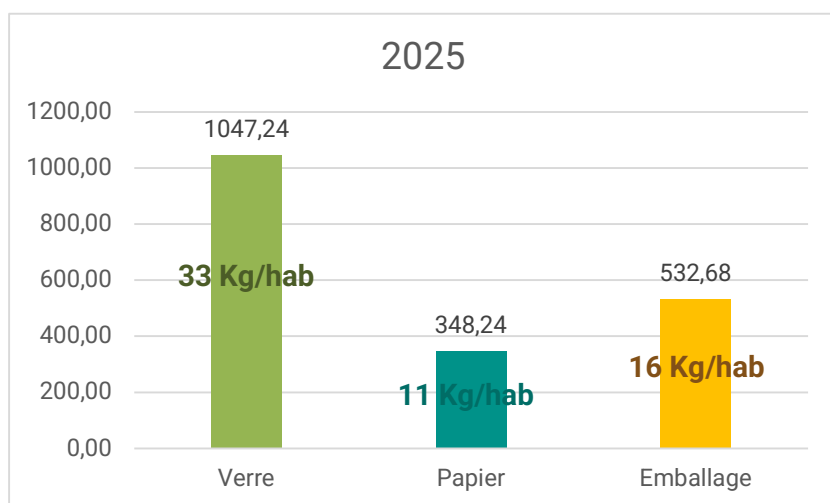
Ces PAV permettent de réaliser une collecte sélective des déchets triés et d'assurer par la suite leur recyclage. Dans le cadre de la compétences propreté urbaines, ce sont les communes qui ont en charge l'entretien des aires de PAV, et HCC l'entretien du matériel de collecte.

Les PAV sont ensuite collectés par Corrèze Service et Logistique (CSL), titulaire du marché de collecte et transport des déchets des PAV, afin d'être déposés au centre de transfert (ZI de l'Empereur à Ussel). La suite du traitement de ces déchets est présentée dans la figure 1 en page 14.

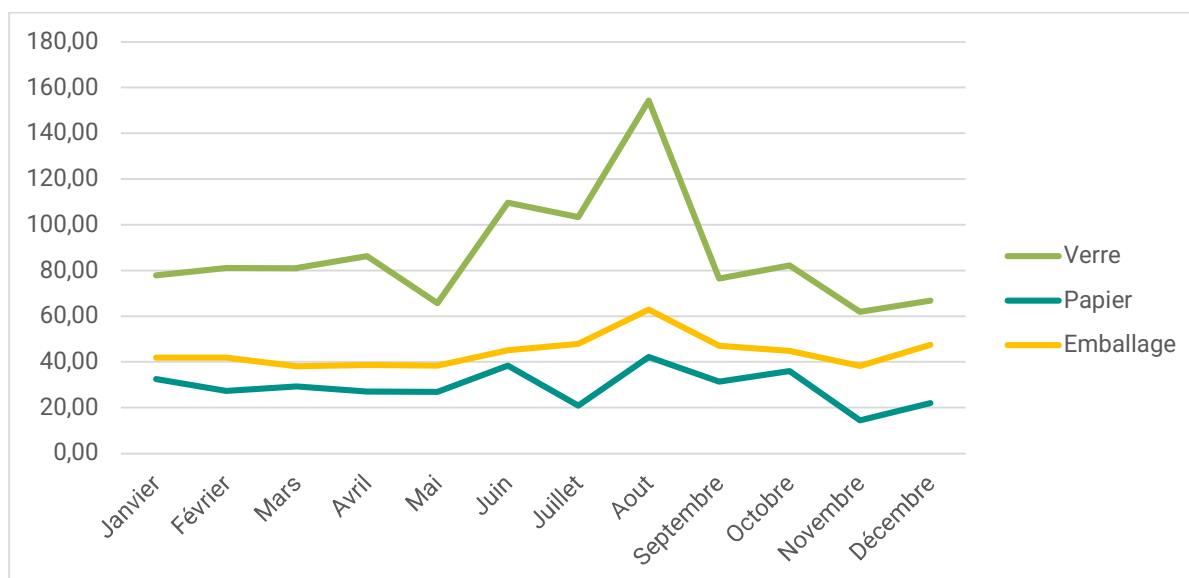
➤ Résultats de la collecte en PAV

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la totalité de la prestation de collecte du secteur plateau Bortois, initialement confiée à Sumène Artense Communauté, a été basculé à Haute-Corrèze Communauté. Ces communes intègrent désormais le périmètre du marché initial de collecte et transport des déchets des PAV. À cette occasion, l'ensemble des colonnes ont dû être remplacées, le système d'attache existant n'étant pas compatible avec celui utilisé par CSL.

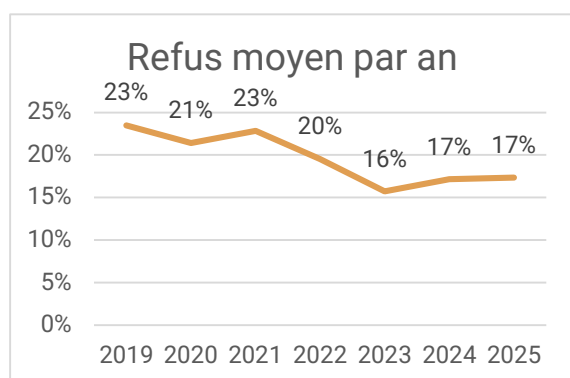
Il a été collecté en 2025, environ 530 tonnes d'emballages.



Le graphique d'évolution des tonnages d'emballages montre les tonnages collectés en porte-à-porte et en point d'apport volontaire, soit environ 18 Kg par habitant.

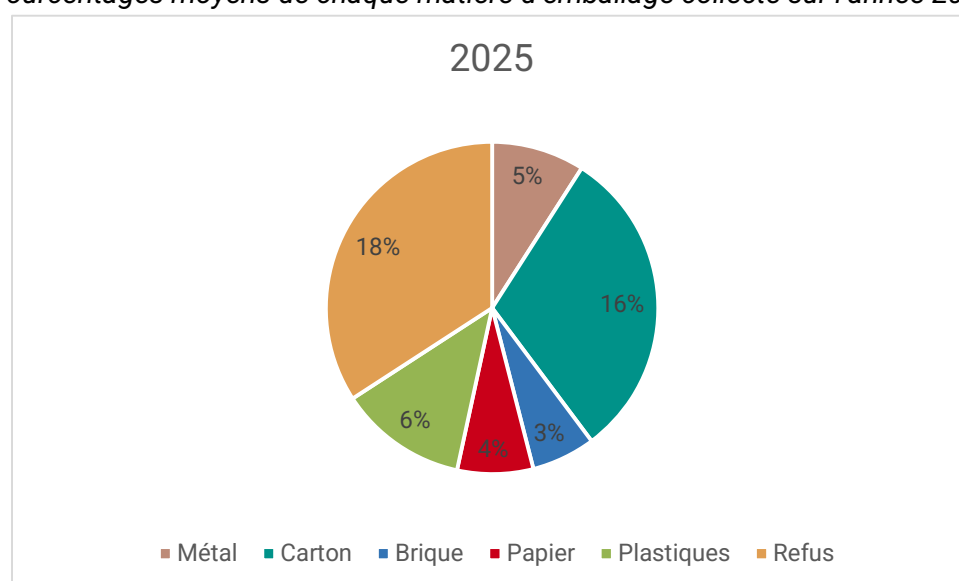


La qualité du tri des déchets est évaluée tous les mois grâce à des caractérisations faites sur un échantillon des emballages collectés. Avant 2022, ces caractérisations étaient réalisées en interne au centre de transfert d'Ussel, elles sont maintenant réalisées par le centre de tri de la Rampinsolle à Coulounieix-Chamiers (24). Les bilans des caractérisations sont envoyés régulièrement et nous permettent d'analyser la qualité du tri des emballages.



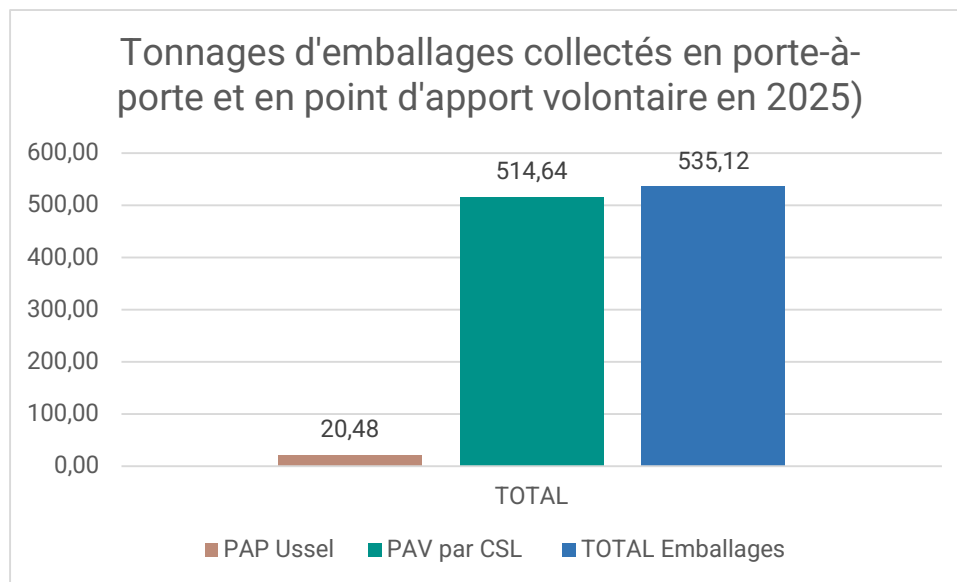
Ces refus de tri sont principalement des déchets qui ne devraient pas être mis aux emballages (déchets verts, déchets électriques ou électroniques, vêtements, ...). Les refus de tri qui ressortent du centre de tri sont renvoyés à l'incinérateur en Corrèze (Rosier d'Egletons ou à Saint-Pantaléon-de-Larche) et ont un impact financier sur la gestion des déchets (transport et traitement).

Pourcentages moyens de chaque matière d'emballage collecté sur l'année 2025



b. Collecte en porte à porte (PAP) : les bacs jaunes

La collecte en bacs et sacs jaunes s'est arrêtée le 1^{er} janvier 2025 pour la dernière commune du territoire : Ussel. Une collecte en bacs fermés reste actuellement dans le centre historique d'Ussel et est réalisée au sein des établissements scolaire et médico-social. Suite à ces changements, la collecte en porte-à-porte représente 4% de la collecte des emballages.



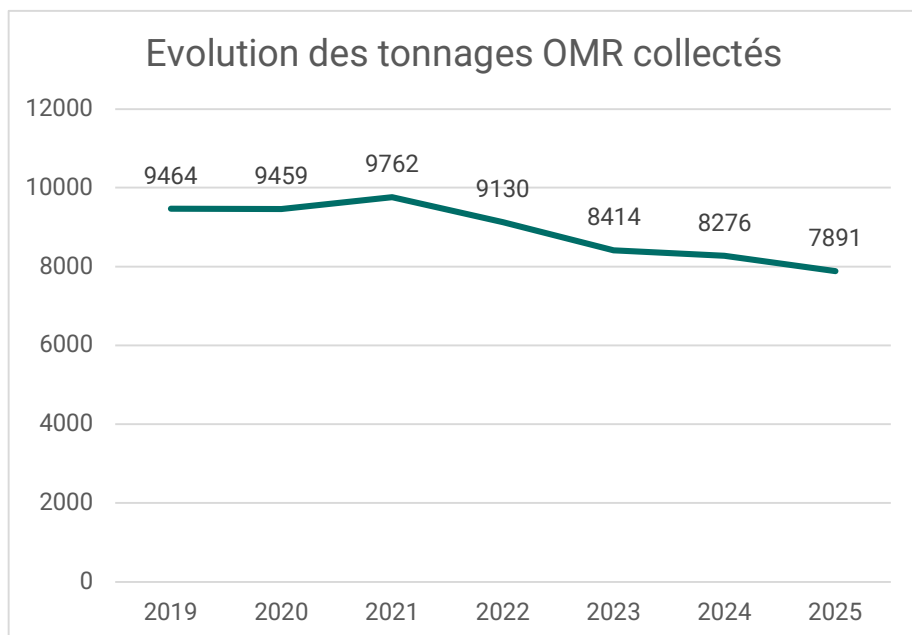
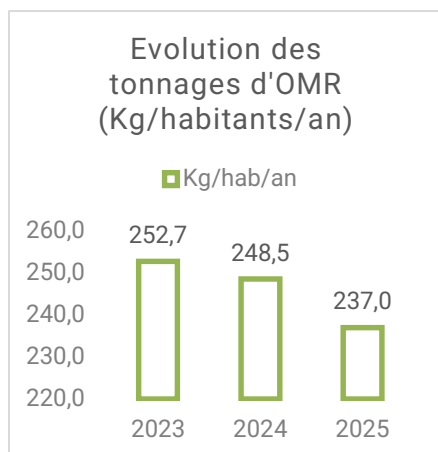
c. La collecte des Ordures Ménagères Résiduel (OMR)

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est réalisée en bacs de regroupement collectif sur l'ensemble du territoire de Haute-Corrèze Communauté. Les modalités de collecte sont renseignées au sein du règlement de collecte. Elle est réalisée entre 5h et 12h par les agents de Haute-Corrèze Communauté. Les équipes de collecte sont réparties en 7 tournées (dont 1 tournée estivale) afin de ramasser la totalité des containers destinés à la collecte des OM.

De plus, des tournées de rattrapage sont programmées pour les jours fériés et sont effectuées les après-midis la veille et le lendemain du jour férié.

42 communes sont collectées en C0.5 (tous les 15 jours) et les autres au moins une fois par semaine. Sur la période estival (de juillet à septembre), les tournées sont réorganisées pour que les passages dans les communes soient effectués toutes les semaines. Une collecte supplémentaire est également ajoutée pour les campings et secteurs plus touristique.

Les tonnages d'OMR collectés diminuent chaque pour atteindre 237 Kg/hab en 2025.



Le graphique ci-dessus

présente l'évolution des ordures ménagères collectées par les agents intercommunaux. Ces données ne prennent pas en compte les encombrants déposés en déchèteries ou dans les bennes mises à disposition dans les communes. Entre 2022 et 2023, la diminution des tonnages est le résultat de la sortie d'une commune. Les tonnages collectés diminuent tout de même après 2023.

d. Les centres de transfert

Sur le territoire de HCC, il existe deux centres de transfert appartenant au Syndicat mixte départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères (SYTTOM 19) à Ussel et à Bort-les-Orgues. Le SYTTOM a conventionné avec HCC pour la gestion de ces deux sites en mettant sur place deux agents (2 x 0.8 ETP) pour la gestion des arrivages des camions et chargement des bennes avant le transport vers leur destination de traitement.

Le centre de transfert de Bort-les-Orgues est géré par la Haute Corrèze Communauté depuis le 1^{er} janvier 2025 (anciennement géré par la Sumène Artense Communauté). Il est situé à contre bas de la déchèterie de Bort-les-Orgues. Il centralise les ordures ménagères du Pays de Salers, Pays de Mauriac et de la Sumène Artense Communauté, ainsi que celle de Haute Corrèze Communauté deux jours par semaine. Par ailleurs le centre de transfert est équipé d'un pont à bascule appartenant au SYTTOM 19. Conformément aux accords en vigueur Haute Corrèze Communauté utilise le pont à bascule par voie de convention. Cet équipement permet notamment d'assurer la pesée des apports des professionnels au sein de la déchetterie.

Le centre de transfert d'Ussel réceptionne l'ensemble des déchets de Haute-Corrèze Communauté. Il traite également le tri-sélectif provenant des intercommunalités Ventadour-Egletons-Monédière (VEM), Vézère-Monédière-Millessources (VEM), Sumène Artense Communauté, ainsi que les territoires du Pays de Mauriac et Pays de Salers.

Tous les déchets collectés (ordures ménagères et déchets recyclables) sont déposés au centre de transfert avant d'être expédiés vers un centre de tri ou de recyclage pour les matériaux recyclables. Les ordures ménagères sont envoyées à l'Usine de Valorisation Énergétique de Rosiers-Egletons pour être incinérées et valorisées dans un réseau de chaleur, cela se fait par un transporteur affrété par le SYTTOM 19.

➤ Le centre de transfert d'Ussel



Remorques pour les OMR (FMA)



Cases réservées aux déchets recyclables

Il existe 4 compartiments pour chaque matériau recyclable : le verre, le papier, les emballages et le carton.

Les ordures ménagères sont déversées après pesées dans les fonds mouvants (FMA). L'opération s'effectue par le haut de quai.

➤ Le centre de transfert de Bort les Orgues



Quai de déversement
OMR



Compacteur



Transport vers incinérateur Rosiers
d'Ealetons

2. LES DECHETERIES

a. Carte des déchèteries du territoire

Sur notre territoire, **7 déchèteries** sont accessibles gratuitement aux particuliers tandis que les entreprises y ont accès moyennant facturation (au poids ou au volume).

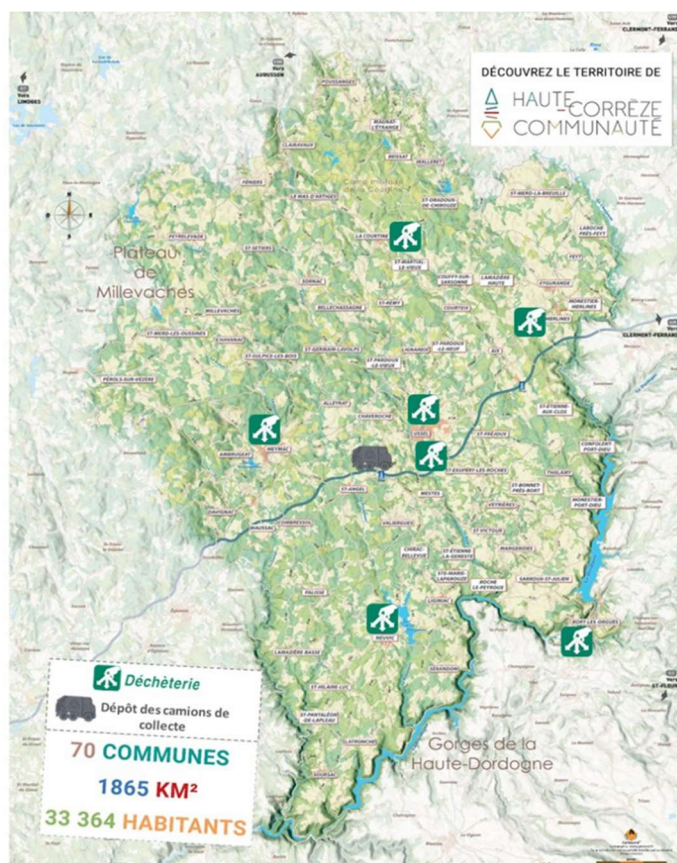
Il y a 2 agents par déchèterie, qui travaillent sur 2 cycles alternants chaque semaine (1 du lundi au samedi, 1 du mardi au vendredi).

Les déchèteries sont ouvertes du lundi au samedi exception faite sur Eygurande, La Courtine, Meymac, Neuvic et Ussel-Loche qui sont fermées le jeudi hors période estivale.

La collecte des bennes (encombrants, cartons, gravats, déchets verts, bois) déchèteries est en régie. Les autres flux sont collectés par des différents prestataires.

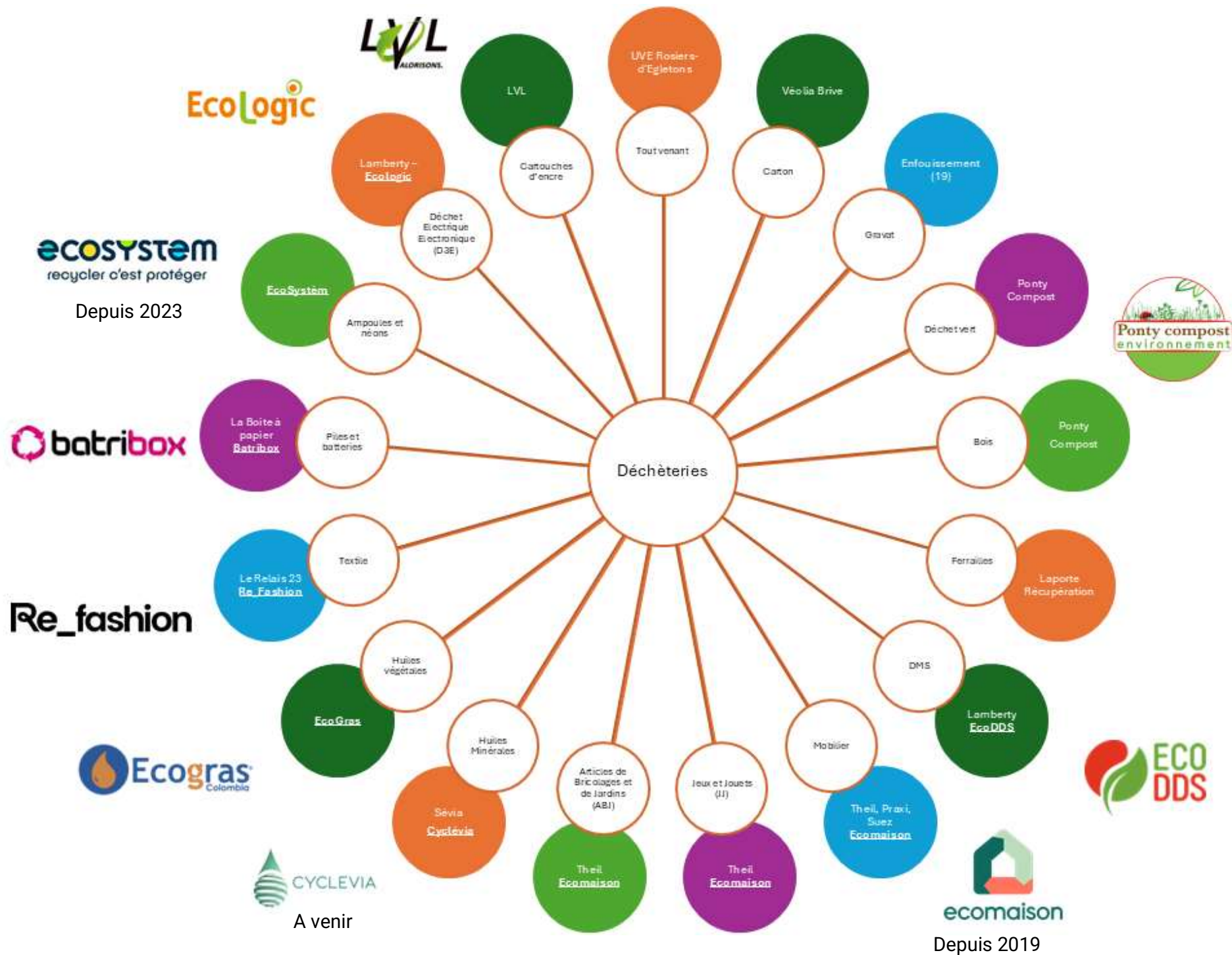
Été 2023, ouverture de la plateforme déchets vert à Meymac, l'effet est immédiat, les tonnages ne font que doubler/tripler d'une année à l'autre.

Les déchets verts en plateforme sont broyés sur place par notre prestataire Ponty Compost Environnement et le broyat acheminé sur son site dans la zone de l'empereur.



b. Les filières

Les entreprises qui mettent sur le marché des produits ont l'obligation de gérer la fin de vie de ceux-ci. Ils contribuent à une taxe nommée écocontribution pour des filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur). Aujourd'hui, il existe 21 filières REP, qui sont réparties en éco-organisme et mettent en place la gestion des déchets de ces produits sous forme de contributions financières ou opérationnelles. Nous travaillons avec de nombreux éco-organismes et ces filières peuvent être des sources de soutiens financiers pour des actions de communications ou de sensibilisation ou encore proposent des appels à projets pour l'achats de matériels de collecte.



c. Les travaux 2025

Dans le but de mettre en sécurité les sites de déchèterie, des travaux d'amélioration de conditions de travail et de l'outil de travail, puis de mise aux normes ont été entrepris en 2025, par nos services techniques en interne. Ainsi, de l'affichage, de la signalétique, de la sécurisation, du gros œuvre, beaucoup de travaux sont en cours et continueront en 2026.

En termes de communication, toutes les bennes de nos sites sont équipées d'un affichage par flux, pour mieux renseigner les usagers.

L'achat de 3 armoires pour stockage de produits dangereux (Meymac, La Courtine, Loches) a été fait.



Un premier travail de sécurisation de site a été fait par nos services techniques, et beaucoup de petits travaux d'amélioration/réparation.

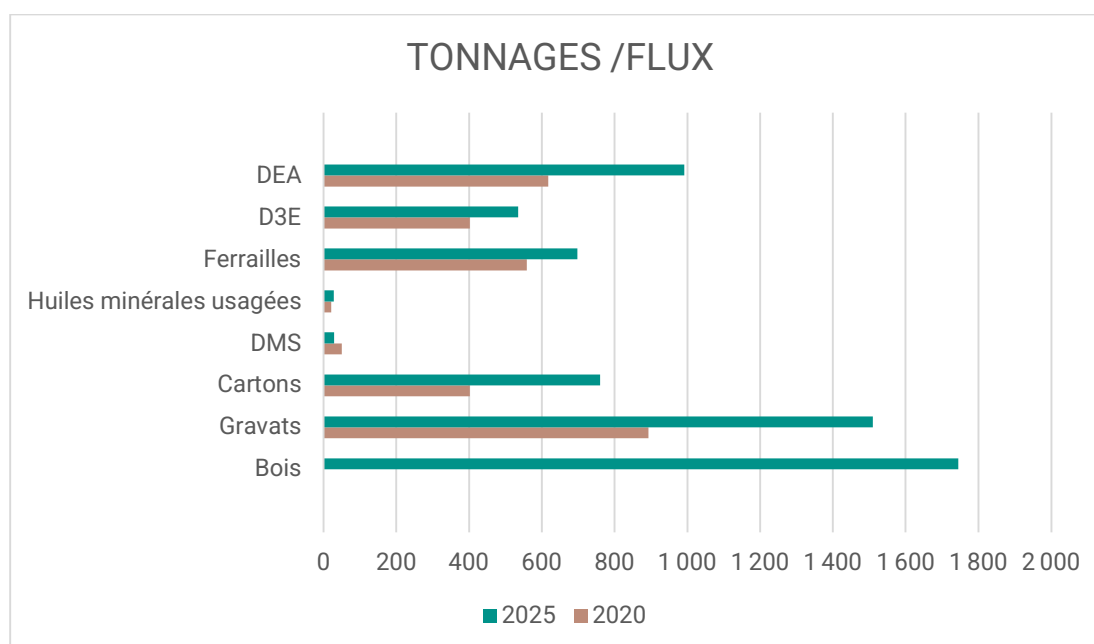
La moitié des bas de quais de la déchèterie de Neuvic a été refaite à neuf. La seconde partie des travaux sera à valider.

Ci-dessous, par exemple, la première partie des enrobés de Neuvic, les affichages bennes et enrobés de Loches puis le marquage au sol de Bort.



d. Les tonnages

Comparatif tonnages 2020 et 2025 sur les flux les plus apportés



Concernant le flux Déchets d'Équipement d'Ameublement, il faut y ajouter le flux supplémentaire Jeux et Jouets (JJ) et Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) non thermiques. Les tonnages étant infimes (quelques centaines de kilos par an), ils sont inclus avec les Déchets d'Élément d'Ameublement (DEA).

Ces flux sont gérés par l'éco-organisme Écomaison.

Le flux bois a été mis en place sur les déchèteries du territoire à partir de juillet 2023 et les tonnages n'ont cessé d'augmenter année par année. Flux géré par notre prestataire Ponty Compost Environnement.

Le tonnage du flux gravats ne tient pas en compte les tonnages professionnels de Camp César.

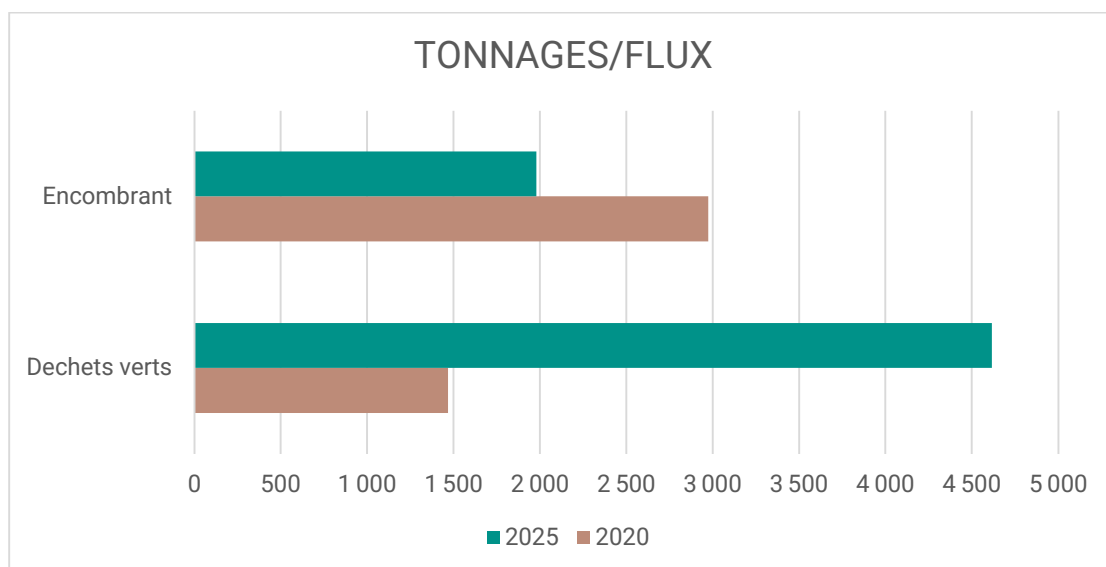
Le flux Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques est géré par l'éco-organisme Ecologic.

Le flux Déchets Ménagers Spéciaux est géré par l'éco-organisme Ecodds.

Les huiles moteur usagées sont gérées par Sevia Bordeaux. Le conventionnement avec l'éco-organisme Cyclevia est en réflexion.

Concernant les Textiles Chaussures et Linge (TCL) de maison, c'est Le Relais 23 qui collecte sur nos points.

Seul Bort-les-Orgues n'a pas de collecte de TCL car pas d'opérateur autour. Le conventionnement avec l'éco-organisme Refashion est en réflexion.



La baisse du tonnage des encombrants se justifie par la sortie du bois des bennes encombrants, la sortie de la déchèterie de Bugeat, en 2023, et un tri de plus en plus affiné pour diminuer au maximum les erreurs de tri.

Pour rappel, les erreurs de tri des bennes encombrants sont un coût supplémentaire pour la collectivité.

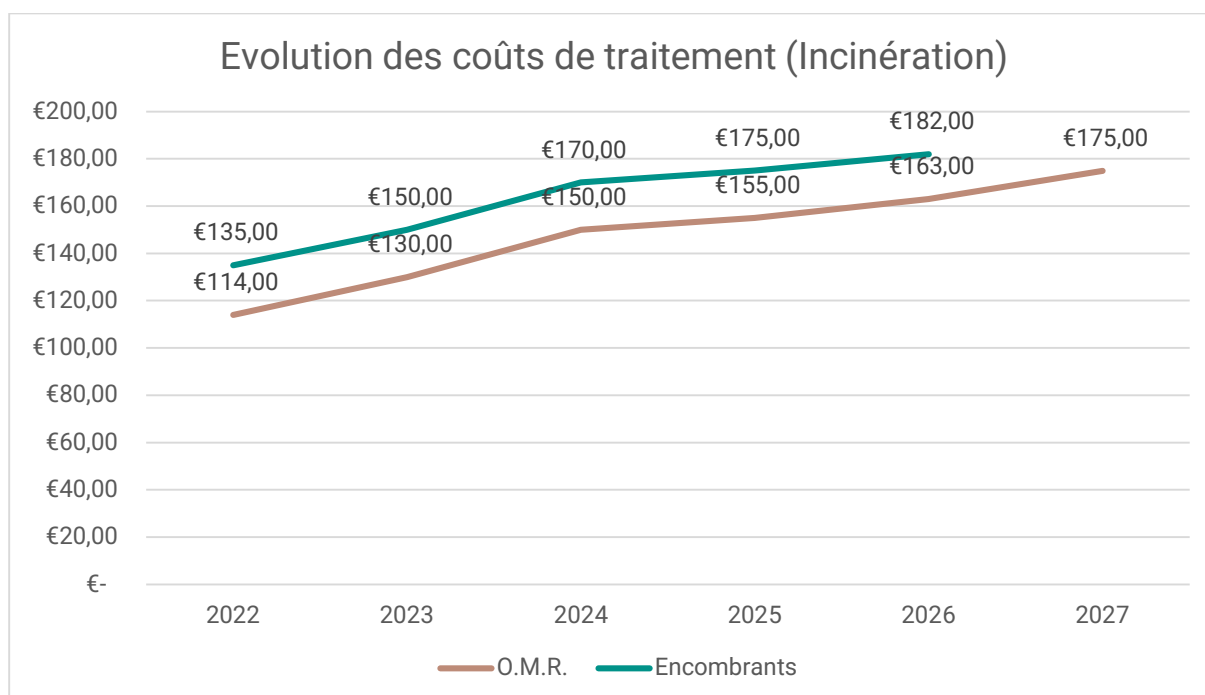
Les encombrants sont apportés à l'Unité de Valorisation Énergétique de Rosiers d'Égletons.

Les Déchets verts en bennes sont amenés en régie sur le site du prestataire, dans la zone de l'empereur.

Les déchets verts en plateforme sont broyés sur place par le prestataire Ponty Compost Environnement. Puis, il transfère le broyat sur son site de l'empereur.

Les tonnages encombrants ont une tendance à la baisse depuis des années. Plus on sortira de déchets de ce flux, moins les coûts de transports et traitements augmenteront.

Les coûts de traitement sont fixés par le SYTTOM19.

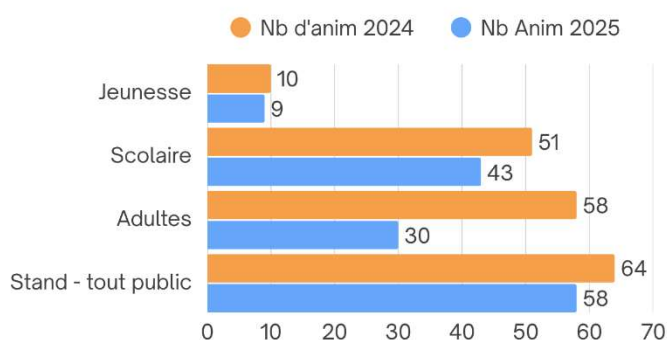


Maximiser le tri des flux, le réemploi/seconde vie des déchets, le biodéchet, le tri sélectif sont aujourd'hui les axes principaux pour réduire nos (coûts pour les) déchets (en encombrants).

Il faut continuer le travail en cours, de trier nos déchets pour réduire les coûts de traitement, et d'optimiser les remplissages des contenants pour rentabiliser les coûts de transport.

3. CELLULE ZERO DECHET : TRI ET PREVENTION

CHIFFRES CLÉS

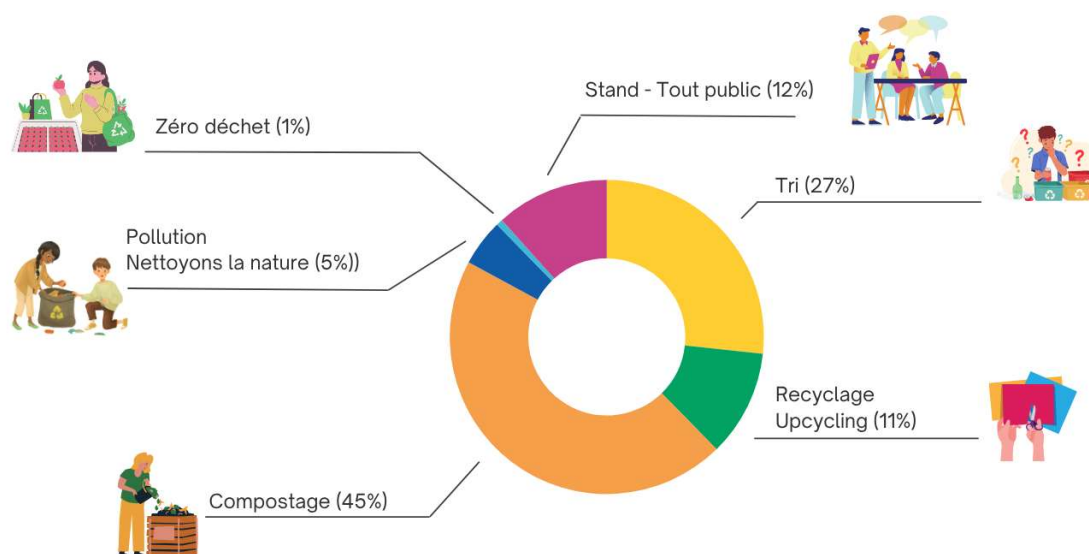


Nombres d'animations réalisées avec les différents publics

La prévention des déchets est un sujet phare dans le service avec une équipe dédiée au sein de la Cellule zéro déchet. Cette cellule permet de répondre en partie aux objectifs du PLPDMA et du plan de gestion des Biodéchets qui en découle.

Pour répondre aux objectifs du PLPDMA, des actions de sensibilisation sont menées dans différentes structures auprès de public divers (écoles, centres de loisirs, fondations Jacques Chirac, grand public sur les stands, ...). Ces actions permettent de sensibiliser aux consignes de tri des déchets mais aussi à la prévention des déchets. Comme l'objectif est de réduire les ordures ménagères, il faut que les habitants trient plus et compostent plus.

En 2025, c'est 3 ETPs dédié à la prévention des déchets avec des agents formés Guide et Maître composteurs.



En parallèle des actions de sensibilisations, les animateurs tri et prévention biodéchet ont pour mission de généraliser le tri à la source des biodéchets en installant des composteurs partagés, en établissement et en mettant à disposition des habitants des composteurs

individuels. Les actions sont décrites dans le Plan de gestion des biodéchets avec des objectifs ambitieux :

	2024	2025	Objectifs
 Compostage individuel	781 composteurs distribués 80 formations J'adopte Un Composteur Taux de couverture 4,7%	277 composteurs distribués 33 formations J'adopte Un Composteur Taux de couverture 7,1%	1116 composteurs depuis 2023 113 formations JUC Objectifs 1300 composteurs distribués
 Compostage en établissement	23 accompagnements 28 sites actifs 11 T détournés	15 nouveaux sites installés en 2025 18,44T détournés	41 sites actifs 32,23 T détournés des OM Objectifs 10 sites installés et établissements accompagnés
 Compostage partagé	3 sites actifs Projets : 6 prévus	4 sites actifs supplémentaires Projets : 7 projets	7 sites actifs depuis 2023 Objectifs 10 sites installés
 Référents de site	2 formations qualiopi réalisées 37 personnes formées RS • 17 RS formés par nos services • 22 formés qualiopi	2 formations qualiopi réalisées – 63 personnes formées RS • 17 formés par nos services • 41 formés qualiopi	63 RS au total • 10 RS CP • 50 RS CAE Objectifs 40 référents de sites formés 2 référents par site

Ce plan de gestion est financé en partie grâce au Fond vert de l'ADEME et un appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine.

Nous sommes également engagés au sein du Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine (RCCNA), car Haute-Corrèze Communauté est membre du conseil d'administration, un agent représente la collectivité dans cette instance. Elle est également référente pour le département de la Corrèze du RCCNA. Ces actions nous permettent d'être au plus proche des acteurs du compostage à l'échelle de la Région, d'être informé des dernières informations (lois, changements, appels à projet). Nous travaillons plus étroitement avec l'ADEME et la Région qui sont nos financeurs et cela permet de mettre en avant une collectivité dynamique.



4 INDICATEURS FINANCIERS

Le budget « déchets ménagers » est un budget annexe régi par la nomenclature M57, non assujetti à la TVA et équilibré grâce à la contribution des usagers du service au travers de la Taxe d'Ordures Ménagères (TEOM) et de la Redevance Spéciale (RS) facturée auprès des producteurs de déchets non ménagers (privés et publics) du territoire.

1. TAXES DURABLES

a. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)



TEOM

taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Haute-Corrèze Communauté est en charge de la collecte des ordures ménagères sur son territoire pour les habitants.
La TEOM permet de financer le service des déchets ménagers et assimilés.

Comment la TEOM est calculée ?

Prélevée avec la
Taxe Foncière
 $TEOM = \text{valeur locative (base)} \times \text{Taux de TEOM}$
13.5% pour HCC



Par délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2022, Haute-Corrèze Communauté a fixé un taux unique de TEOM à 13,50 % et approuvé un lissage des taux pour une durée de 5 ans. L'objectif est d'aboutir à un taux unique pour toutes les communes du territoire.

Si votre taux est inférieur à 13.5% => il va augmenter progressivement jusqu'au taux pivot

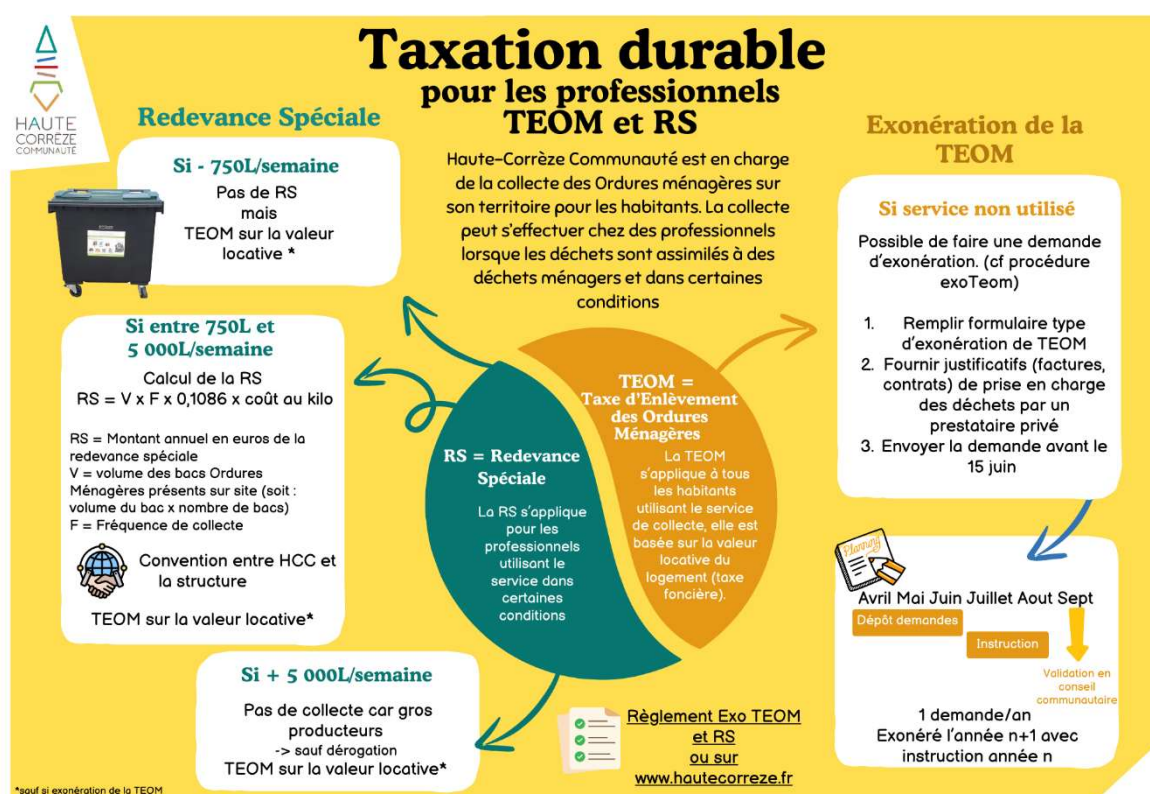
Le calcul ne prend pas en compte le volume de déchets produits.

Quels services derrière cette taxe ?

- Collecte des ordures ménagères**
 - La collecte
- Les déchèteries**
 - Le traitement
- Le tri sélectif**
 - La communication
- La prévention des déchets**
 - Le matériel (véhicules, bacs, colonnes, composteurs, ...)
 - L'entretien du matériel
- Le fonctionnement (administratif, finance)**
 - Les consommables (carburants)
 - Mise en sécurité des sites

En 2025, le produit était de 5 280 121 €.

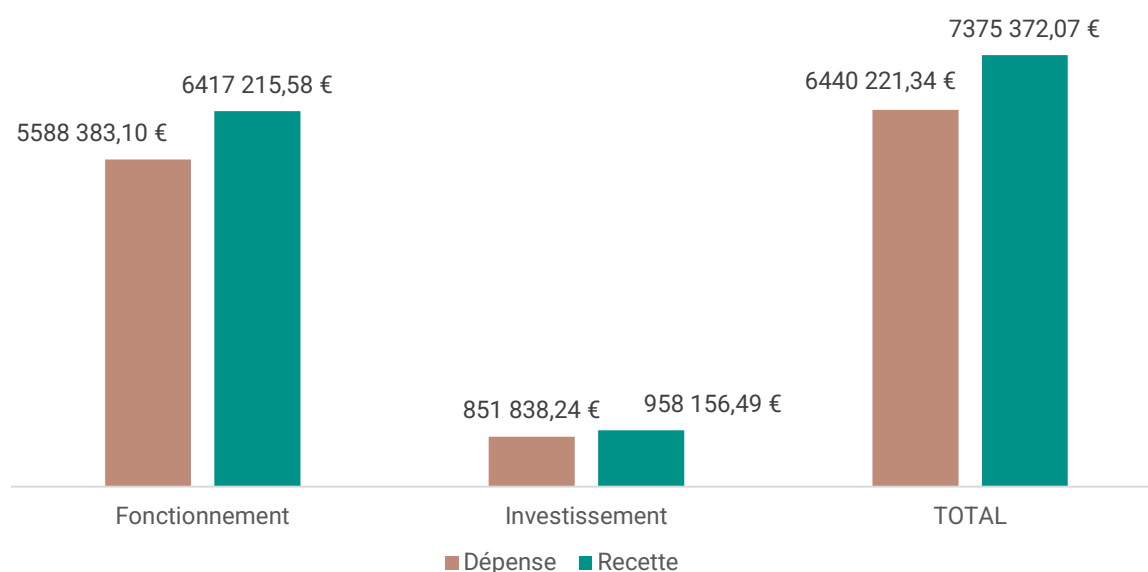
b. La redevance spéciale



Le montant de redevance spéciale (RS) au titre de l'année 2025 est de 304 662.15€. Cette taxe est mise en place auprès de 69 professionnels (entreprises, établissements privés et publics).

2. BUDGET ANNEXE « DECHETS »

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 (HORS EXCÉDENT ET DÉFICIT ANTÉRIEUR REPORTÉ)



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (TTC)

CHAPITRE	MONTANT		EVOLUTION 2025/2024
	2024	2025	
Charge à caractère général	1 415 734,79 €	1 343 521,07 €	- 5,10 %
Charge de personnel, frais assimilés	1 965 944,47 €	2 184 222,47 €	+ 11,10 %
Autres charges de gestion courante (SYTTOM 19)	1 679 661,16 €	1 614 091,23 €	- 3,90 %
Charges financières	11 601,37 €	14 449,32 €	+ 24,55 %
Charges spécifiques	26 051,89 €	23 992,53 €	- 7,90 %
Amortissements	347 381,10 €	406 711,54 €	+ 17,08 %
Dotations aux provisions et dépréciations	4 134,90 €	1 394,94 €	- 66,26 %
TOTAL	5 450 509,68 €	5 588 383,10 €	+ 2,53 %

Les dépenses de fonctionnement sont de 5 588 383 € en 2025 contre 5 450 509 € en 2024, soit une hausse modérée de + 2,53 %. Cette évolution globale traduit des dynamiques contrastées selon les postes de dépenses.

En effet, nous pouvons constater une baisse des charges à caractère général qui témoigne des efforts de maîtrise des dépenses courantes engagés par le service.

A l'inverse, les charges de personnel enregistrent une progression de + 11,10 %. Elle s'explique par la revalorisation salariale ainsi que le remplacement d'agent en arrêt maladie.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (TTC)

CHAPITRE	MONTANT		EVOLUTION 2025/2024
	2024	2025	
Atténuations de charges (remboursement personnel)	3 739,92 €	15 777,60 €	+ 321,87 %
Produits services, domaine et ventes (redevance spéciale, ventes matériaux, ...)	427 825,61 €	508 280,61 €	+ 18,81 %
Impôts et taxes (TEOM)	4 820 553,00 €	5 283 281,00 €	+ 9,60 %
Dotations et participations	538 008,14 €	564 557,77 €	+ 4,93 %
Autres produits de gestion courante (vente composteur, remboursement sinistre)	11 081,87 €	23 849,18 €	+ 115,21 %
Produits spécifiques	2 581,02 €	1 657,34 €	- 35,79 %
Reprises provisions et amortissements	3 311,00 €	3 584,48 €	+ 8,26 %
Amortissements (reprise subvention)	12 756,56 €	16 227,60 €	+ 27,21 %
TOTAL	5 819 857,12 €	6 417 215,58 €	+ 10,26 %

En 2025, nous pouvons constater une progression des recettes de 10,26 % par rapport à 2024. Cette évolution s'explique notamment par :

- Remboursement des indemnités journalières ;
- Poursuite du lissage du taux de la TEOM ;
- Remboursement de sinistres.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)

CHAPITRE	MONTANT	
	2024	2025
Immobilisations incorporelles (frais d'études, ...)	0,00 €	0,00 €
Subventions d'équipement versées	0,00 €	10 000,00 €
Immobilisations corporelles (matériel informatique et bureautique, matériel de transport, ...)	617 481,87 €	667 250,63 €
Immobilisations en cours (agencements et aménagements de terrains, installation de matériel technique, ...)	10 548,60 €	7 860,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	101,18 €	0,00 €
Emprunts et dettes assimilées	133 377,20 €	150 500,01 €
Amortissements (reprise subvention)	12 756,56 €	16 227,60 €
TOTAL	774 265,41 €	851 838,24 €

On observe en 2025 une hausse des dépenses d'investissements de 10 % par rapport à 2024.

Les principaux investissements de l'année 2025 ont été les suivants :

- Aménagement du pôle (parking, aire de lavage) ;
- Acquisitions de colonnes pour la précollecte ;
- Acquisitions de bacs ordures ménagères ;
- Acquisition de balayeuses mécaniques pour les déchèteries ;
- Acquisition de composteurs partagés.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (TTC)

CHAPITRE	MONTANT	
	2024	2025
Subventions d'investissement (DETR, ...)	32 518,00 €	0,00 €
Emprunts et dettes assimilées	250 000,00 €	0,00 €
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	35 354,19 €	551 444,95 €
Amortissements	347 381,10 €	406 711,54 €
TOTAL	665 253,29 €	958 156,49 €

En 2025, les recettes d'investissement enregistrent une hausse de 44,03 % par rapport à 2024. Cette progression s'explique notamment par l'excédent de fonctionnement capitalisé, dégagé par la section de fonctionnement pour couvrir les besoins de financement de l'investissement de l'année 2024.

5 LES FAITS MARQUANTS EN 2025

➤ Audit des déchèteries

En 2025, une consultation est lancée auprès de bureau d'étude afin de travailler sur un audit global de toutes nos déchèteries. Le but est d'évaluer les actions d'optimisation de chaque déchèterie et du réseau dans son ensemble en termes de sécurité des agents et des usagers, mises aux normes, optimisations horaires et tonnages, évolution des filières, ...

➤ Sécurisation des sites

En attendant la finalité de l'audit des déchèteries, des travaux prioritaires ont débuté. Notamment sur la voirie des déchèteries de Neuville et Loches. Mais aussi sur des travaux de mise en sécurité des agents et usagers. Ces travaux ont été réalisés en partie en régie par le service technique.

En lien avec les résultats de l'audit, des travaux en déchèterie feront l'objet d'un suivi en 2026.

➤ Mises à jour des affichages

En termes de communication, des panneaux d'indication des bennes et des consignes de tri ont été mise en place par le service technique en régie.

➤ Mise en application du règlement de collecte

Afin de mettre en application le règlement de collecte, un travail a débuté sur des modifications sur les tournées, notamment la suppression de marches arrière et la suppression de collecte en porte-à-porte. Ces changements ont lieu sur quelques communes, et le travail va se poursuivre en 2026.

➤ Centre de transfert

La gestion du centre de transfert de Bort-les-Orgues a été repris par HCC à partir du 1^{er} janvier 2025. Un agent est présent sur place pour gérer les arrivées et les départs de ce centre de transfert. Une convention a été signée entre le SYTTOM19 et HCC pour cette gestion.

6 PERSPECTIVES 2026

➤ Ajustement des tournées

Dans le but d'optimiser les coûts de service tout en offrant un service aux habitants de qualité, HCC déploie une stratégie de rationalisation et de responsabilisation.

L'**ajustement des tournées** pour réduire le coût de service : le but est de repenser entièrement les circuits des camions de collectes pour limiter les arrêts du camion, optimiser les circuits et la charge utile des véhicules. La fréquence de collecte est également repensée avec une proposition de passage de 43 communes en collecte tous les 15 jours (C0.5) en 2023. Un travail supplémentaire en 2025/2026 a été fait pour ajouter 20 communes supplémentaires, les communes de Bort-les-Orgues, Ussel, Sornac, La Courtine, Peyrelevade, Meymac et Neuvic restent collectées minimum une fois par semaine (C1). Cette réorganisation logistique permet à la collectivité de réaliser des économies indispensables sur la masse salariale et le carburant.

➤ Economie circulaire

2026 sera une année d'accélération : HCC passera à la vitesse supérieure pour faire de son territoire un modèle de **gestion sobre et circulaire des déchets**.

- **Intégration de l'économie circulaire dans les audits des déchèteries** ;
- **Formation des agents et élus** sur la sobriété et l'économie circulaire ;
- **Réseautage** : Petits Déj' des zones d'activités 2026 (thématiques transversales : déchets, eau, énergie) ;
- **Filière réemploi** : Étude menée par la CRESS (juillet-décembre 2026) ;
- **Tourisme durable** : Lancement d'une stratégie territoriale.

➤ Audit déchèteries

En fin d'année 2025, le cabinet d'expertise Trident a été sélectionné via un marché public, afin de faire un bilan global de nos 7 déchèteries.

Les axes principaux :

- Conformités réglementaires ;
- Mises aux normes ;
- Optimisation générale du fonctionnement (horaires, effectifs, filières, etc) ;

- Propositions d'améliorations matérielles et financières en prenant en compte les réglementations et les préconisations de l'ADEME.

L'étude durera jusqu'été 2026. 3 scénarii sont proposés par le bureau d'étude afin d'étudier plusieurs possibilités d'évolution.

➤ Vidéos protection

Un système de vidéo protection va être installé en 2026 sur les 7 déchetteries, ainsi qu'au pôle environnement. Pour les déchèteries, le but étant de sécuriser les agents, les usagers et les sites. Ils sont quotidiennement cibles de vols, parfois d'effractions et souvent, d'altercations. Nos agents subissent tous les jours des incivilités. Un travail couplant la vidéo surveillance et le suivi des mains courantes des sites, devrait nous permettre de sécuriser nos agents, d'altercations, de dépôts sauvages et de vols.

➤ Achat matériel – optimisation rotation benne (Packmat)

Dans le but d'optimiser les rotations des bennes de déchèterie, l'achat d'un Packmat est étudié pour l'année 2026. L'objectif est d'équiper la déchèterie de Bort-les-Orgues qui collecte beaucoup de volume et qui est assez éloigné de nos sites principaux. Le Packmat sur site va permettre de tasser les bennes directement sur place afin de limiter le nombre de rotation des bennes. Ainsi le Packmat mobile sur polybenne acheté en 2023 sera utilisé sur les autres déchèteries du territoire et évitera des trajets jusqu'à Bort-les-Orgues.

➤ Etude optimisation OM et passage en Tarification Incitative

Le but est d'encourager la réduction des déchets avec un mode de facturation qui évolue vers le principe du "pollueur-payeur". Avec la tarification incitative, la facture des ménages sera calculée en fonction de leur production réelle de déchets (nombre d'ouvertures des bornes ou levées de bacs). Plus on trie, plus on maîtrise sa facture. Une étude a été engagée en 2022 mais n'a pas été finalisée. Actuellement, le changement de tarification n'a pas été voté et le type de tarification ou le fonctionnement non plus, il faut donc engager une étude en 2026 pour évaluer quel scénario serait le plus adapté à notre territoire (taxe, redevance, porte-à-porte, collecte en PAV, ...).

➤ Gestion de la Redevance spéciale

Dans un souci d'équité, les entreprises, commerces et administrations sont soumis à une redevance spécifique. Ils paient ainsi pour le volume réel de déchets qu'ils produisent, garantissant que les ménages ne financent pas l'élimination des déchets professionnels.

A partir de 2026, un gestionnaire de la RS va être en charge de mettre à jour les fichiers, faire le lien avec les équipes de collecte et rencontrer les professionnels soumis à la RS pour mettre en place des conventions avant le mois de septembre 2026. Après cela, un travail sur la mise en place de la RS pour tous les professionnels éligibles sera revu.

➤ Finalisation du plan de gestion des biodéchets et écriture du prochain plan

Le plan de gestion des biodéchets se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2026, il devra être évalué et un nouveau plan sera écrit pour 2027-2029. La poursuite du déploiement des composteurs collectifs implique qu'il faut des moyens humains pour suivre les composteurs et animer le réseau des référents de site de compostage. La valorisation des biodéchets est un levier indispensable pour aider les usagers à alléger leur poubelle noire.

7 ANNEXES

1. DETAIL DE LA POPULATION POUR CHAQUE COMMUNE (DONNEES INSEE 2018)

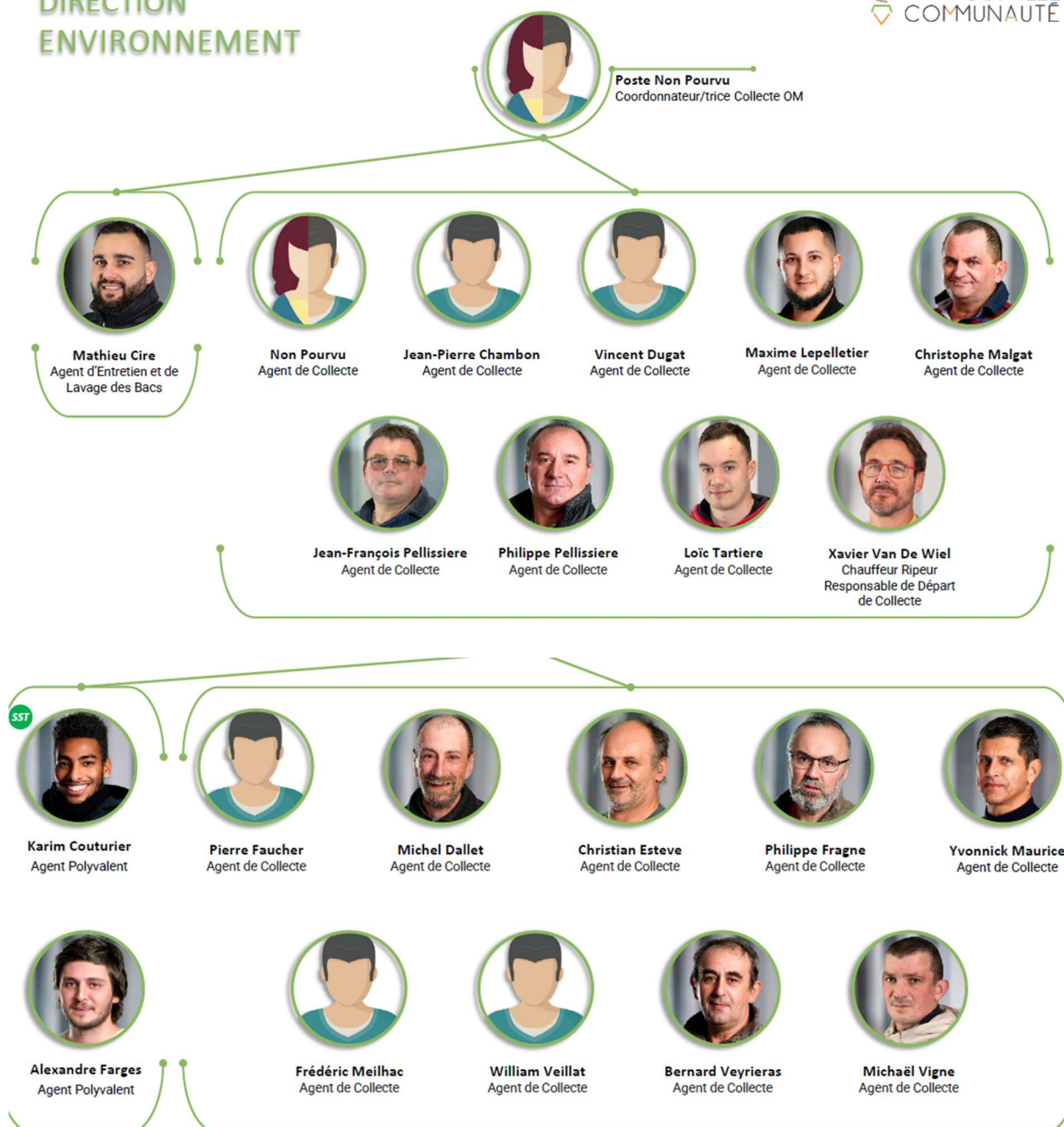
Ussel	10 176
Aix	393
Alleyrat	94
Ambrugeat	209
Beissat	27
Bellechassagne	87
Bort-les-Orgues	2843
Bugeat	839
Chavanac	52
Chaveroche	208
Chirac-Bellevue	298
Clairavaux	156
Combressol	358
Confolent-Port-Dieu	39
Couffy-sur-Sarsonne	82
Courteix	63
La Courtine	717
Davignac	225
Eygurande	698
Féniers	93
Feyt	134
Lamazière-Basse	300
Lamazière-Haute	66
Laroche-près-Feyt	68
Latronche	142
Le Mas-d'Artige	105
Liginiac	636
Lignareix	165
Magnat-l'Étrange	230
Malleret	44
Margerides	297
Maussac	437
Merlines	765
Mestes	360
Meymac	2623
Millevaches	86
Monestier-Merlines	329
Monestier-Port -Dieu	115
Neuvic	1966
Palisse	239
Pérols-sur-Vézère	182

Peyrelevade	816
Poussanges	147
Roche-le-Peyroux	101
Saint-Angel	721
Saint-Fréjoux	296
Saint-Rémy	226
Saint-Setiers	284
Saint-Victour	190
Sarroux - Saint Julien	850
Sérandon	369
Sornac	811
Soursac	500
Saint-Bonnet-pres-Bort	200
Saint-Etienne-aux-Clos	231
Saint-Étienne-la-Geneste	95
Saint-Exupéry-les-Roches	599
Saint-Germain-Lavolps	88
Saint-Hilaire-Luc	73
Saint-Martial-le-Vieux	138
Saint-Merd-la-Breuille	191
Saint-Merd-les-Oussines	133
Saint-Oradoux-de-Chirouze	70
Saint-Pantaléon-de-Lapleau	70
Saint-Pardoux-le-Neuf	81
Saint-Pardoux-le-Vieux	312
Saint-Sulpice-les-Bois	83
Sainte-Marie-Lapanouze	70
Thalamy	100
Valiergues	149
Veyrières	73
TOTAL	35 013

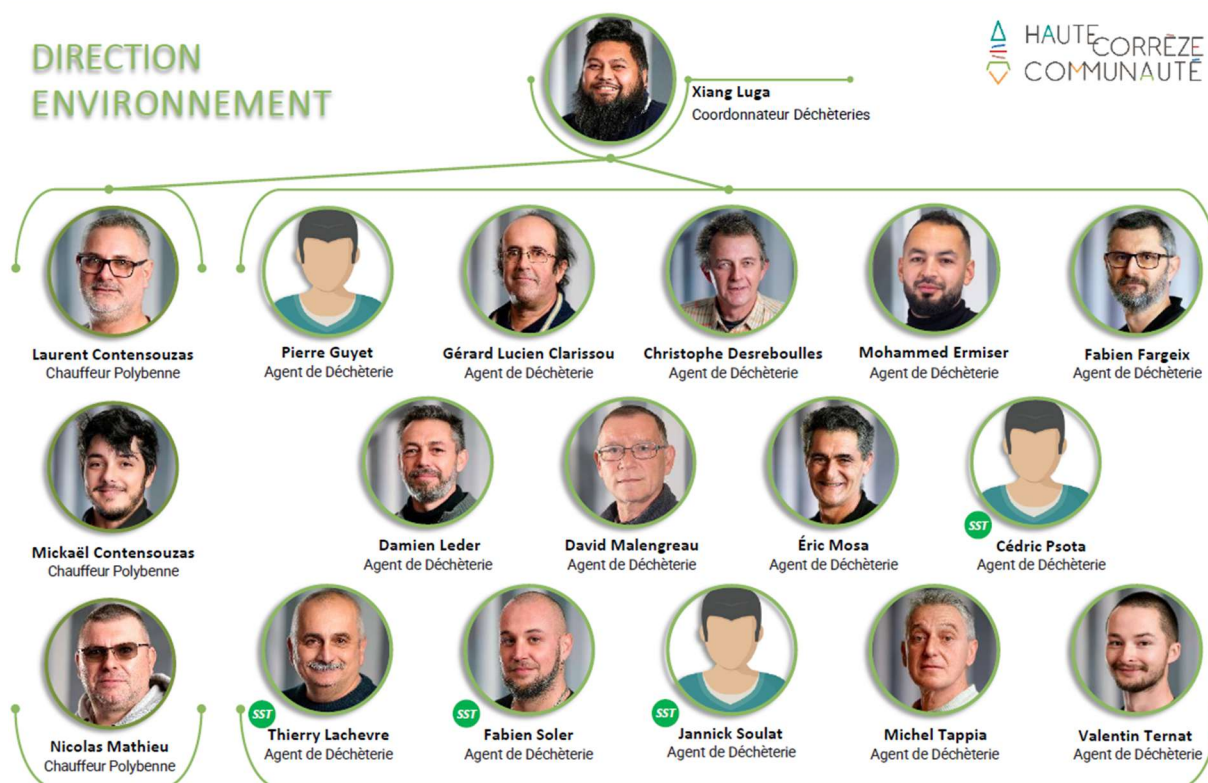
2. ORGANIGRAMME

DIRECTION ENVIRONNEMENT





DIRECTION ENVIRONNEMENT



3. LE MATERIEL

Les véhicules utilisés par le service « Ordures Ménagères et Déchets Assimilés » de Haute-Corrèze Communauté, ainsi que la distance parcourue par les véhicules et les coûts engendrés.



Polybenne



Camion de lavage des containers



Le camion grue (Maxity)



Ford Transit



4. TONNAGES PAR DECHETERIES

➤ Bort-les-Orgues

Zone du ruisseau perdu | rue des deux eaux - 19110 Bort-les-Orgues

2025	ENCOMBRANTS en régie		DECHETS VERTS déchetterie		DECHETS VERTS mairie		BOIS B		GRAVATS (Persiani)		CARTONS en régie (pas de TVA pour le transport)		FERRAILLES		ECOMAIISON bennes	
	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage
Janvier	7	42,06	9	34,34	2	7,82	4	29,38	4	47,10	4	17,84	3	19,82	5	15,30
Février	8	45,18	13	56,06	2	5,90	5	31,58	4	49,00	5	19,60	2	14,02	7	21,28
Mars	9	48,98	15	71,00	2	6,26	7	42,24	4	41,55	4	11,44	3	20,50	7	17,42
Avril	10	55,32	20	106,14	2	10,84	10	66,86	4	66,00	6	22,58	4	27,44	9	27,38
Mai	9	45,00	15	104,94	2	13,74	8	47,86	5	58,70	5	18,84	3	20,22	7	19,46
Juin	11	55,08	16	90,64	3	18,46	8	49,44	5	55,49	5	17,42	3	17,40	7	17,94
Juillet	11	49,70	30	88,34	3	4,86	11	55,62	7	64,50	9	29,60	4	23,58	13	31,16
Aout	12	58,60	21	91,42	2	4,74	12	68,10	5	64,95	6	21,32	4	26,72	13	34,28
Septembre	12	65,52	19	103,44	0	0,00	8	47,74	3	42,55	4	19,68	3	18,36	9	22,82
Octobre	11	51,50	19	113,04	1	13,00	7	45,14	4	42,85	5	22,94	3	18,30	10	25,68
Novembre	7	38,78	16	102,28	0	0,00	7	42,66	3	30,95	5	22,88	3	16,52	6	14,84
Décembre	8	43,88	14	59,86	0,00	0,00	6	34,30	4	38,59	4	18,10	3	15,80	7	21,58
TOTAL	115	599,6	207	1021,5	19	85,62	93	560,92	52	602,23	62	242,24	38	238,68	100	269,14

2025	ECOMAIISON palbox		D3E		DMS / DTQD (Lamberty)		HUILES MINÉRALES USAGÉES (Sévia)		Cartouches		Piles		Lampes/Néons		Huile végétale	
	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb collectes	Tonnage	Nb collectes	Litres	Nb collecté	poids en kg	Nb collecté	Tonnage	Nb collecté	Tonnage	Nb collecte	Litres
Janvier	1,00	0,12	8	11,032	3	0,322									1	1000
Février	0,00	0,00	6	8,576	3	0,848	1	1000	1		1	0,595	1	0,160		
Mars	0,00	0,00	6	11,224	3	0,348										
Avril	1,00	0,12	7	9,591	2	0,626	1	1000			1	1,200				
Mai	0,00	0,00	9	13,610	3	0,542	1	1500			1	0,595	1	0,196		
Juin	0,00	0,00	7	10,117	3	0,469	1	1000							1	1000
Juillet	0,00	0,00	9	14,753	3	0,692	1	1000								
Aout	0,00	0,00	8	14,073	4	0,898										
Septembre	1,00	0,12	9	13,073	4	0,925	1	1500					1	0,196	1	1000
Octobre	1,00	0,15	9	11,312	4	1,047	1	1000								
Novembre	1,00	0,13	8	13,746	2	0,608	1	1000			1	0,580			1	1000
Décembre	0,00	0,00	9	12,400	2	0,307										
TOTAL	5,00	0,64	95	143,507	36	7,632	8	9000	2	281	4	2,970	3	0,552	4	4000

Cette déchèterie est ouverte aux habitants de la Communauté de Communes de Sumène Artense située dans le département du Cantal, via un conventionnement administratif et financier.

➤ Eygurande

Les Grandes Sagnes – 19340 Eygurande

2025	ENCOMBRANTS en régie		DECHETS VERTS en plateforme		GRAVATS		CARTONS en régie		FERRAILLES		D3E ecologic		DMS / DTQD (Lamberty)		HUILES MINÉRALES USAGÉES (Sévia)		ECOMAIISON bennes	
	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb collectes	Tonnage	Nb collectes	Tonnage	Nb collectes	Litres	Nb collectes	tonnages
Janvier	1	5,08			2	14,24	2	10,28	1	3,84	3	3,56	1	0,261			2	6,90
Février	1	6,74			2	20,22	1	6,96	1	1,98	2	2,32	0	0,000			1	3,20
Mars	1	6,26			2	16,94	1	3,92	2	6,30	2	2,58	1	0,278			2	6,76
Avril	2	10,76			2	17,46	1	3,62	2	5,82	2	2,103	1	0,131	1	1000	2	8,06
Mai	1	4,00		451,29	4	35,14	1	3,00	2	4,34	3	5,632	1	0,232			2	7,08
Juin	1	5,78			2	17,60	1	4,00	1	2,70	1	1,114	1	0,149			1	2,88
Juillet	1	4,12			6	45,74	2	7,74	1	4,34	3	4,153					2	7,56
Aout	2	10,62			1	10,96	2	5,54	2	7,72	2	4,243	1	0,430	1	1000	3	8,04
Septembre	1	6,04			3	37,94	1	4,80	1	3,20	2	2,352	1	0,154			2	7,04
Octobre	2	10,62			1	7,66	1	3,46	1	4,12	3	4,349	1	0,148			2	7,04
Novembre	0	0,00			1	7,72	1	7,46	1	2,46	2	2,767	1	0,238			2	6,50
Décembre	2	10,44			3	17,26	2	10,34	1	3,36	2	2,783	1	0,231	1	1000	1	3,86
TOTAL	15,00	80,46	0,00	451,29	29,00	248,88	16,00	71,12	16,00	50,18	27,00	37,97	10,00	2,25	3	3 000	22,00	74,92

2025	ECOMAIISON palbox		CARTOUCHE		PILES		Huile végétale		Recylum		
	nb collectes	tonnages	nb collectes	oids en kg	nb collectes	tonnage	nb collectes	tonnage	Nb collectes	Ampoules	Néons
Janvier	0,00	0,00	1								
Février	0,00	0,00									
Mars	1,00	0,23									
Avril	0,00	0,00			1	0,86			1		0,269
Mai	1,00	0,17									
Juin	0,00	0,00	1								
Juillet	1,00	0,13									
Aout	1,00	0,24									
Septembre	0,00	0,00									
Octobre	1,00	0,13									
Novembre	0,00	0,00									
Décembre	1,00	0,12									
TOTAL	6,00	1,02	3	15	1,00	0,86	0,00	0,00	1,00		0,269

➤ La Courtine

Le Bois de la Rame | Route de Crocq - 23100 La Courtine

2025	ENCOMBRANTS en régie		DECHETS VERTS sur site		BOIS B		GRAVATS		CARTONS en régie		FERRAILLES		PNEUS		D3E	
	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb	Tonnage	Nb collectes	Tonnage
Janvier	2	11,64			2	10,84			1	3,16	0	0,00	0	0,00	2	2,67
Février	1	6,12			1	3,88			1	3,34	1	7,42	0	0,00	1	0,86
Mars	1	6,12			2	9,14			0	0,00	1	2,20	0	0,00	2	2,30
Avril	3	14,12			2	11,54			1	3,20	1	3,38	0	0,00	2	2,61
Mai **	1	4,08			1	3,96			1	6,30	1	2,34	1	3,30	2	2,40
Juin **	2	10,16			1	4,04			2	7,68	1	4,86	0	0,00	2	2,04
Juillet **	2	6,86			3	12,80			2	6,24	1	4,66	0	0,00	3	3,596
Aout	4	14,56			2	8,92			2	5,48	1	5,02	1	3,12	3	4,727
Septembre **	2	9,66			2	12,42			1	3,38	1	5,10	0	0,00	2	3,153
Octobre	2	10,86			2	8,42			1	5,78	0	0,00	0	0,00	2	1,681
Novembre	1	4,90			1	5,18			0	0,00	1	4,96	1	3,36	2	1,731
Décembre	2	5,22			1	3,58			2	12,76	0	0,00	0	0,00	2	1,915
TOTAL	23,00	104,30	0,00	0,00	20,00	94,72	0,00	0,00	14,00	57,32	9,00	39,94	3,00	9,78	25,00	29,68

2025	ECOMAIISON bennes		ECOMAIISON palbox		DMS / DTQD (Lamberty)		HUILES MINÉRALES USAGÉES (Sévia)		Cartouches (LVL)		Piles	
	Nb Bennes	Tonnage	Nb bennes	Tonnage	Nb collectes	Tonnage	Nb collectes	litres	Nb collectes	poids en kg	Nb collectes	tonnage
Janvier	3	6,48	1	0,08	1	0,074	1	1000				
Février	3	8,50	0,00	0,00	1	0,094						
Mars	2	4,74	0,00	0,00	0	0,000			1		1	0,363
Avril	4	9,56	1,00	0,09	3	0,136						
Mai **	3	6,28	0,00	0,00	1	0,092						
Juin **	3	6,34	1,00	0,10	0	0,000	1	1000				
Juillet **	5	10,88	0,00	0,00	1	0,282						
Aout	5	10,98	0,00	0,00	2	0,116						
Septembre **	5	10,38	1,00	0,07	2	0,466						
Octobre	3	6,94	0,00	0,00	2	0,292	1	1000				
Novembre	3	6,28	1,00	0,14	1	0,118						
Décembre	2	5,10	0,00	0,00	0	0,000						
TOTAL	41,00	92,46	5,00	0,48	14	1,670	3,00	3000,00	2	39		

Cette déchèterie est la seule de tout le territoire à reprendre les pneumatiques et les films agricoles usagés. Elle dispose d'un ISDS de classe 3 (Installation de Stockage des Déchets Inertes) permettant d'enterrer directement les déblais et les gravats. De plus, celle-ci fait aussi office de centre de transfert en accueillant les ordures ménagères. Cette déchèterie possède des barrières de sécurité pour toutes les bennes haut de quai.

➤ **Meymac**

Rue de la Croix Emanée -19250 Meymac

2025	ENCOMBRANTS en régie		DECHETS VERTS en régie		BOIS B		GRAVATS		CARTONS en régie		FERRAILLES		ECOMAIISON bennes	
	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage
Janvier	4	30,42		383,56	4	22,34	3	28,16	2	10,84	1	7,36	5	10,64
Février	4	24,94			2	11,48	2	17,86	2	6,36	1	7,18	4	9,24
Mars	3	18,32			4	24,12	2	18,94	2	5,78	1	2,74	4	9,10
Avril	6	35,58			6	34,82	4	36,12	2	9,04	2	9,46	5	10,06
Mai	4	22,72		43,96	5	24,88	4	28,02	2	6,24	2	7,90	6	9,70
Juin	5	26,36			5	21,88	3	25,06	2	6,94	2	6,72	5	5,66
Juillet	5	30,72			5	25,58	6	37,24	4	11,16	1	4,74	7	12,84
Aout	5	28,06	10	269,26	9	38,76	5	42,32	2	5,40	2	9,88	6	11,46
Septembre	4	24,06			4	19,54	3	21,14	1	6,58	2	8,12	4	8,34
Octobre	5	30,34			3	26,96	3	24,40	2	6,64	1	4,80	4	7,80
Novembre	4	22,92			3	17,32	2	13,22	1	6,86	1	4,46	3	5,92
Décembre	3	15,20	24	584,02	3	15,08	4	33,34	1	7,80	1	4,22	3	7,28
TOTAL	52	309,64	34	1 280,80	53	282,76	41	325,82	23	89,64	17	77,58	56	108,04

2025	ECOMAIISON palbox		D3E (Ecologic)		DMS / DTQD (Lamberty)		HUILES MINÉRALES USAGÉES (Sévia)		Cartouche d'encre (LVL)		Lampes Néons (Ecosystem)		Piles (Batribox)		Huile végétale (Ecogras)	
	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb collectes	Tonnage	Nb collectes	litres	Nb	poids en kg	Nb	Tonnage	Nb	Tonnage	Nb	kg/L
Janvier	0,00	0,00	2	2,536	3	1,031										
Février	1	0,19	2	2,268	2	0,590	1	500								
Mars	0	0,00	2	1,590	1	0,090					2	0,161			1	1000,00
Avril	1	0,10	2	3,093	2	0,676										
Mai	1	0,11	2	2,914	3	0,905	1	500	1				1	0,498		
Juin	1	0,06	2	1,693	3	1,034	1	1000								
Juillet	0	0,00	3	3,298	3	0,397										
Aout	2	0,26	2	5,188	4	0,941										
Septembre	1	0,08	2	2,659	4	0,560	1	1000								
Octobre	1	0,17	2	2,024	4	0,488			1							
Novembre	0,00	0,00	2	3,170	2	0,194	1	500			1	0,121	1	0,700		
Décembre	0,00	0,00	3	4,129	2	0,564										
TOTAL	8,00	0,97	26	34,562	33	7,47	5	3500	3	111	3	0,282	2	1,198	1	1000

➤ Neuvic

ZA de Bèchefave -19160 Neuvic

2025	ENCOMBRANTS en régie		DECHETS VERTS en régie vers PONTY		BOIS B		GRAVATS		CARTONS en régie		FERRAILLES		D3E		ECOMAIISON bennes	
	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb collectes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage
Janvier	4	27,36	5	20,82	3	13,50	1	8,12	2	6,86	2	8,56	4	5,162	5	11,72
Février	4	20,28	6	23,98	4	22,24	4	37,82	1	2,68	2	17,74	3	3,450	5	11,32
Mars	6	34,40	8	30,36	4	20,34	3	21,54	2	9,14	2	6,92	3	3,647	5	10,34
Avril	6	26,44	6	25,46	6	32,26	3	24,10	2	8,80	3	16,23	4	4,387	6	13,38
Mai	4	17,30	8	31,54	5	25,04	1	10,32	3	11,34	2	8,49	4	5,480	6	11,70
Juin	4	18,64	5	21,98	5	20,70	4	26,92	2	6,28	2	7,81	5	3,438	4	6,54
Juillet	4	18,00	9	32,20	6	25,48	5	29,76	4	15,72	3	11,25	5	5,247	8	15,86
Aout	6	23,94	6	26,22	5	23,62	3	26,56	3	8,26	2	8,42	6	7,524	8	14,54
Septembre	4	22,78	5	25,52	3	16,94	2	15,02	2	11,56	3	12,51	5	6,848	5	9,78
Octobre	3	18,88	6	29,84	3	15,00	2	12,04	2	3,16	2	8,24	4	3,882	5	9,78
Novembre	4	25,72	4	22,52	3	17,04	2	14,62	1	5,14	1	3,80	4	7,533	4	7,98
Décembre	4	18,34	3	17,58	3	15,66	1	7,02	2	10,82	2	6,78	5	6,273	4	6,18
TOTAL	53	272,08	71	308,02	50	247,82	31	233,84	26	99,76	26	116,75	52	62,871	65	129,12

2025	ECOMAIISON palbox		DMS / DTQD (Lamberty)		HUILES MINÉRALES USAGÉES (Sévia)		Cartouches (LVL)		Lampe/Néon		Piles	
	Nb Bennes	Tonnage	Nb collectes	Tonnage	Nb collectes	litres	Nb collectes	poids en kg	Nb collectes	litres	Nb collectes	Tonnage
Janvier	1	0,08	2	0,103								
Février	0	0,00	1	0,014								
Mars	1	0,07	2	0,331								
Avril	1	0,06	1	0,042							1	0,922
Mai	0	0,00	1	0,079								
Juin	1	0,07	0	0,000								
Juillet	1	0,08	0	0,000	1	500						
Aout	1	0,07	0	0,000								
Septembre	1	0,10	0	0,000					1	0,288		
Octobre	0	0,00	0	0,000								
Novembre	1	0,10	0	0,000								
Décembre	0,00	0,00	0	0,000								
TOTAL	8,00	0,63	7	0,569	1	500	2	148	1	0		

Cette déchèterie peut accueillir les mêmes déchets que la déchèterie de Bort les Orgues. Elle dispose d'un dispositif de pesée pour les professionnels. Leurs apports de déchets peuvent alors être comptabilisés en tonnes.

➤ Ussel Camp César

Route de Neuvic -19200 Ussel

2025	ENCOMBRANTS		DECHETS VERTS		BOIS B		CARTONS en		FERRAILLES		D3E		DMS / DTQD	
	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb collectes	Tonnage	Nb collectes	Tonnage
Janvier	6	35,56					2	7,64	1	10,24	5	6,65	3	0,62
Février	7	47,42					2	6,94	2	17,74	4	7,79	1	0,11
Mars	9	49,04		841,65			5	17,18	2	7,40	4	6,24	3	0,56
Avril	9	52,00					4	16,76	3	14,02	4	7,00	2	0,48
Mai	6	37,16					3	9,10	2	10,06	4	6,39	3	0,74
Juin	6	31,64			4	47,76	4	11,36	2	9,92	4	6,13	2	0,33
Juillet	8	40,52					4	12,38	3	17,40	5	7,63	3	0,71
Aout	6	28,44	12	323,02	12	297,99	4	12,92	2	12,76	4	7,68	4	0,73
Septembre	7	44,40					1	5,56	2	12,06	5	7,10	4	0,79
Octobre	11	56,42					2	7,24	2	9,66	4	84,00	3	0,48
Novembre	5	27,76					1	6,68	1	6,68	4	7,90	3	0,79
Décembre	7	40,76	9	150,00	6	109,18	2	9,82			5	7,99	2	0,46
TOTAL	87,00	491,12	21,00	1 314,67	22,00	454,93	34,00	123,58	22,00	127,94	52,00	162,52	33,00	6,79

2025	HUILES		ECOMAIISON		ECOMAIISON palbox		Lampes et néons		Cartouches		Piles (Corepile)	
	Nb collectes	Litres	NB collectes	Tonnage	Nb collectes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb	Poids en kg	Nbre	
Janvier	1	500,00	6	16,12	0	0,00						
Février			6	13,78	0	0,00						
Mars	1	1 000,00	10	22,95	1	0,08						
Avril			8	21,24	1	0,06	1	0,11			1	0,70
Mai	1	1 000,00	6	16,68	0	0,00						
Juin			5	11,78	0	0,00						
Juillet	1	500,00	8	18,08	1	0,12						
Aout			8	18,36	1	0,09						
Septembre	1	500,00	7	17,94	1	0,06	1	0,24				
Octobre			7	18,00	1	0,09						
Novembre	1	500,00	6	13,74	0	0,00						
Décembre			7	19,08	1	0,08						
TOTAL	6,00	4 000,00	84,00	207,75	7,00	0,58	2,00	0,35	2,00	42,00	1,00	0,70

Cette déchèterie dispose également d'un ISDS de classe 3.

➤ Ussel Loches

Rue de Loches - 19200 Ussel

2025	ENCOMBRANTS en régie		DECHETS VERTS		BOIS		CARTONS en régie		FERRAILLES		ECOMAIISON bennes	
	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage
Janvier	1	5,08	2	11,60	1	6,74	2	8,96	1	5,06	3	6,64
Février	2	12,86	1	2,52	2	10,94	1	5,20	0	0,00	4	10,24
Mars	1	6,14	5	23,42	1	4,06	1	4,00	1	3,12	4	10,28
Avril	2	11,32	4	28,86	4	17,26	3	8,92	2	6,38	5	11,52
Mai	3	15,24	3	24,78	1	5,36	2	4,22	2	6,44	4	9,32
Juin	2	8,02	4	25,94	2	10,08	2	6,52	1	3,88	4	7,60
Juillet	2	9,30	5	24,50	2	9,76	2	7,06	1	2,78	5	10,20
Aout	4	17,20	4	20,00	3	11,94	2	5,96	1	2,78	6	13,70
Septembre	2	12,78	3	24,96	1	5,24	2	14,38	2	7,48	5	12,36
Octobre	2	8,92	4	28,46	2	11,62	1	5,64	1	4,72	5	11,16
Novembre	1	6,04	2	13,82	1	6,70	0	0,00	0	0,00	4	9,28
Décembre	2	10,38	2	11,28	1	4,54	1	5,86	1	3,80	4	9,80
TOTAL	24,000	123,280	39,000	240,140	21,000	104,240	19,000	76,720	13,000	46,440	53,000	122,100

2025	ECOMAIISON palbox		D3E (Ecologic)		DMS / DTQD (Lamberty)		HUILES MINÉRALES USAGÉES (Sévia)		Cartouches (LVL)		piles		ampoules/néons	
	Nb Bennes	Tonnage	Nb collecte	Tonnage	Nb collectes	Tonnage	Nb collectes	litres	Nbre enlèvement	Poids en kg	Nb Collecté	Tonnage	nb enlèvt	tonnages
Janvier	0	0,00	6	4,16	2	0,150								
Février	1	0,12	4	4,95	1	0,201								
Mars	1	0,11	3	3,82	1	0,058								
Avril	1	0,12	4	7,20	2	0,500	1	2000						
Mai	1	0,08	4	5,528	2	0,420								
Juin	0	0,00	4	3,95	2	0,097								
Juillet	1	0,11	5	5,601	2	0,287	1	1500						
Aout	1	0,10	4	5,813	2	0,088					1	0,675		
Septembre	1	0,10	5	6,718	2	0,285								
Octobre	0	0,00	4	5,13	1	0,083	1	1500						
Novembre	1	0,09	4	5,17	2	0,234							1	0,174
Décembre	0,00	0,00	5	6,30	1	0,230								
TOTAL	8,000	0,830	52,000	64,336	20,000	2,633	3	5 000	2	66	1,000	0,675	1,000	0,174

Cette déchèterie a une capacité de stockage beaucoup plus faible que la déchèterie de Camp César situé aussi sur Ussel. Les dépôts des professionnels sont alors souvent orientés vers la déchèterie de Camp César car il n'y a pas de benne à gravats. La circulation n'est pas en sens unique ce qui cause des difficultés de déplacement sur le site.